



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

BILAN DE LA FISCALITÉ AU QUÉBEC **– ÉDITION 2017**

Cahier de recherche 2017/01

13 JANVIER 2017

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques** tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité. Pour plus de détails sur la **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cffp.recherche.usherbrooke.ca/>.

Cette publication annuelle reprend des éléments qui ont pu être présentés dans les travaux antérieurs de la Chaire et mis à jour dans le cadre de ce *Bilan de la fiscalité*.

La rédaction de ce cahier de recherche est le fruit d'un travail collectif où ont participé Gabriel Duchesneau-Striganuk, Tommy Gagné-Dubé, Antoine Genest-Grégoire, Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Julie St-Cerny-Gosselin.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de Gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : 819 821-8000, poste 67133

Courriel : cffp.eg@usherbrooke.ca

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	1
Section 1 : Poids de la fiscalité	2
Section 2 : Manière de prélever	9
2.1 Impôts sur le revenu	12
2.2 Impôts des sociétés	17
2.3 Taxes à la consommation	22
2.4 Impôts sur le patrimoine	27
2.5 Cotisations sociales.....	29
Section 3 : Contribuables québécois.....	31
3.1 Profil des contribuables québécois	31
3.2 Prise en compte de la capacité de payer.....	38
3.3 Soutien financier pour les enfants.....	39
3.4 Taxation implicite	40
Section 4 : Dépenses fiscales	41
Remarques finales	44

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Recettes fiscales des administrations publiques, Québec – 2014	2
Tableau 2 : Comparaison du poids de la fiscalité relativement à son évolution entre 1981 et 2015	6
Tableau 3 : Évolution du taux de pression fiscale des provinces canadiennes	8
Tableau 4 : Taux d'imposition combinés sur le revenu des sociétés – 2006 et 2016	19
Tableau 5 : Taux effectif marginal d'imposition de l'investissement – 2005 et 2015	20
Tableau 6 : Taux d'imposition sur le revenu distribué en dividendes – 2006 et 2016.....	21
Tableau 7 : Taux de la taxe sur la valeur ajoutée – 2006 et 2016	24
Tableau 8 : Comparaison des taux de taxes à la consommation des provinces – 2016 ...	25
Tableau 9 : Principales dépenses fiscales du gouvernement du Québec – 2015.....	42

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Taux de pression fiscale, pays membres de l'OCDE, Québec et Canada sans le Québec	4
Graphique 2 : Évolution du taux de pression fiscale	5
Graphique 3 : Taux de pression fiscale, provinces canadiennes	7
Graphique 4 : Comparaison de la structure fiscale au Québec, au Canada sans le Québec et pour la moyenne de l'OCDE	10
Graphique 5 : Comparaison de la structure fiscale des provinces canadiennes	11
Graphique 6 : Poids des impôts sur le revenu des particuliers	12
Graphique 7 : Évolution du poids des impôts sur le revenu des particuliers	13
Graphique 8 : Barème d'imposition combiné, fédéral et Québec	14
Graphique 9 : Taux maximal du barème d'imposition des revenus des particuliers au sein des pays membres de l'OCDE et au Québec	15
Graphique 10 : Taux marginal maximal d'imposition combiné des revenus des particuliers au sein des provinces canadiennes	16
Graphique 11 : Poids des impôts des sociétés	17
Graphique 12 : Évolution du poids des impôts des sociétés	18
Graphique 13 : Poids des taxes à la consommation	22
Graphique 14 : Évolution du poids des taxes à la consommation	23
Graphique 15 : Part des recettes de la fiscalité liée à l'environnement dans les recettes fiscales totales	26
Graphique 16 : Poids des impôts sur le patrimoine	27
Graphique 17 : Évolution du poids des impôts sur le patrimoine	28
Graphique 18 : Poids des cotisations sociale	29
Graphique 19 : Évolution du poids des cotisations sociales	30
Graphique 20 : Répartition des contribuables québécois selon leur revenu total	31
Graphique 21 : Composition du revenu total par groupe de revenus, Québec	32
Graphique 22 : Revenu total et impôt sur le revenu à payer, par quintile, Québec	33
Graphique 23 : Répartition du revenu total et de l'impôt sur le revenu à payer par groupe d'âge, Québec	34
Graphique 24 : Contribuables non imposables et imposables, Québec	35

Graphique 25 : Concentration des impôts sur le revenu en Ontario aux États-Unis et au Québec	36
Graphique 26 : Part du revenu total et de l'impôt à payer par le groupe du 1 % des contribuables les plus riches, Québec.....	37
Graphique 27 : Charge fiscale nette selon le revenu de travail, Québec	38
Graphique 28 : Cumul des mesures de soutien financier aux familles, un couple avec deux enfants Québec.....	39
Graphique 29 : Taux effectif marginal d'imposition, un couple avec deux enfants, Québec	40
Graphique 30 : Évolution des dépenses fiscales du Gouvernement du Québec	43

MISE EN CONTEXTE

Parmi le lot de bilans et de rétrospectives, la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques présente la troisième édition du Bilan de la fiscalité québécoise. Cet exercice consiste à regrouper une série d'indicateurs importants qui, bien que souvent étudiés isolément, sont rarement traités dans un même document. Il en résulte un portrait de la situation de la fiscalité québécoise regroupant les données les plus récentes présentées en près de quarante graphiques et tableaux brièvement expliqués¹.

Les deux premières sections effectuent une comparaison de la fiscalité au Québec par rapport à celle des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et, lorsque c'est possible, à celle des autres provinces canadiennes. Puis, les deux dernières sections se concentrent sur des données québécoises, données les plus récentes, et, dans certains cas, sur leur évolution dans le temps.

Par ailleurs, Statistique Canada a procédé à la mise à jour des comptes nationaux de l'ensemble des provinces du Canada entre 2007 et 2014. Cela explique donc qu'il existe une cassure² dans certains graphiques présentant l'évolution des données depuis 1981.

¹ Les données présentées dans le présent document sont celles disponibles en date du 19 décembre 2016.

² Statistique Canada a effectué une révision historique des comptes économiques provinciaux en 2016, cela mettant fin à la suspension de la publication des tableaux détaillés portant sur les administrations publiques des provinces.

SECTION 1 : POIDS DE LA FISCALITÉ

Les paramètres d'assujettissement des différents impôts et taxes présentent des singularités, que ce soit par les textes législatifs en vigueur et les taux d'imposition, mais aussi par les déductions, exemptions et crédits qui varient également à l'intérieur des pays (et provinces) et dans le temps.

Ainsi, pour rendre les comparaisons possibles entre les juridictions, la notion de prélèvements obligatoires entrant dans la détermination du poids de la fiscalité est énoncée par l'OCDE comme étant l'ensemble des versements obligatoires effectués sans contrepartie par les agents économiques au profit des administrations publiques sur un territoire donné. Ils désignent les impôts sur le revenu, les impôts sur le bénéfice des sociétés, les taxes à la consommation, les taxes foncières locales, etc. Par ailleurs, les cotisations prélevées par divers régimes sociaux sont également incluses. À cet égard, les cotisations sociales, comme celles du Régime de l'assurance-emploi, du Régime de rentes du Québec ou du Régime québécois d'assurance parentale y figurent dès lors qu'elles financent des régimes obligatoires.

En 2014, le total des recettes prélevées au Québec par l'ensemble des administrations publiques atteint près 140 milliards de dollars. Sa décomposition par administrations publiques permet de constater que le Gouvernement du Québec prélève 49 % du total des recettes fiscales, suivi par le gouvernement fédéral avec 32 %, alors que les administrations locales et la Régie des rentes du Québec en prélèvent autour de 10 % chacun.

Tableau 1 : **Recettes fiscales des administrations publiques, Québec – 2014** (en millions de dollars)

	Fédéral	Provincial	Local	RRQ/RPC	Consolidé
Impôts sur le revenu des particuliers	22 140	27 825			49 965
Impôts des non-résidents	1 128				1 128
Cotisations sociales des employés	1 697	843		6 398	8 937
Impôts des sociétés	6 733	5 127			11 860
Cotisations sociales des employeurs	2 375	3 878		6 398	12 652
Taxes sur la masse salariale		6 709			6 709
Taxes sur le capital des sociétés					0
Impôts sur les produits	10 523	22 179	453		33 155
Impôts fonciers		450	13 043		13 493
Autres taxes		1 384	448		1 832
Total	44 596	68 395	13 944	12 796	139 731
<i>Proportion du total consolidé</i>	<i>32 %</i>	<i>49 %</i>	<i>10 %</i>	<i>9 %</i>	<i>100 %</i>

*Droits de douanes, d'accises, taxes à la consommation, bénéfices de la SAQ et sur jeux, etc.

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ) (2016), *Comptes économiques des revenus et dépenses*, édition 2015, mars.

Comparaisons internationales

Pour procéder à des comparaisons internationales, le poids de la fiscalité est mesuré, dans chaque juridiction, par le rapport existant entre le montant des recettes fiscales collectées et le produit intérieur brut (PIB). Ce rapport est appelé taux de pression fiscale et indique la part de la richesse nationale accaparée par la fiscalité. Il met en évidence le degré de fiscalisation d'une juridiction. Dans le cas du Québec, cela inclut autant les prélèvements faits par le gouvernement fédéral que par le Gouvernement du Québec et par les autres entités publiques relevant de leur gouverne.

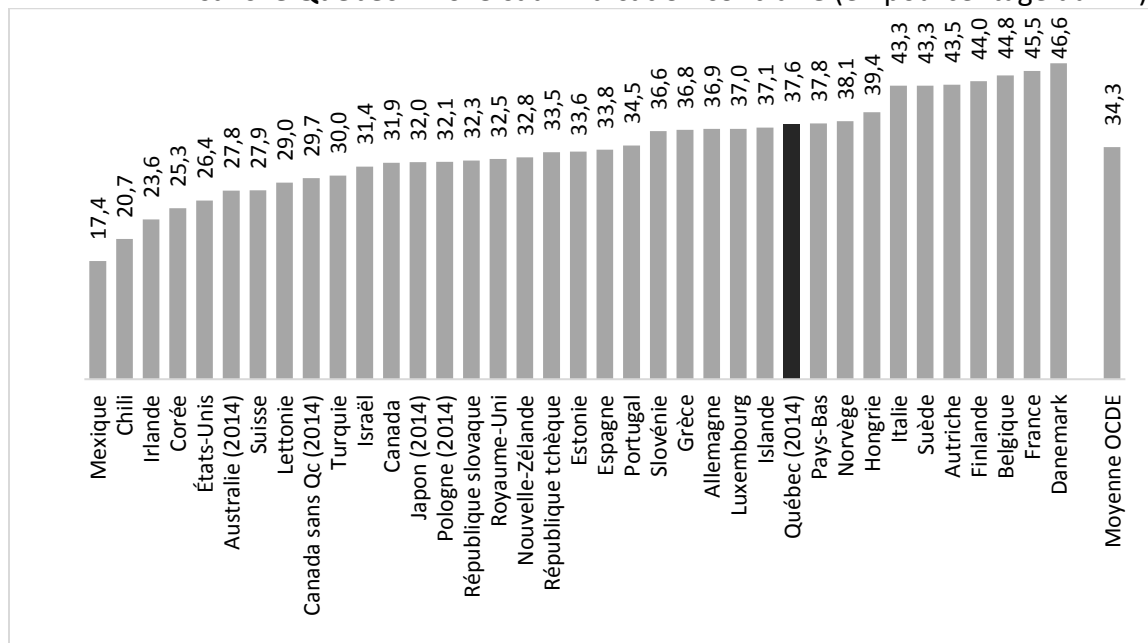
Dans les faits, la signification réelle du taux de pression fiscale doit être mise en perspective. D'abord, il faut savoir qu'une fois versés aux coffres de l'État, les prélèvements ne disparaissent pas du circuit économique. La contrepartie en biens et en services publics offerte par l'État et financée à même les recettes fiscales n'apparaît pas dans la détermination du taux de pression fiscale. De plus, le taux de pression fiscale de chaque pays demeure silencieux sur le poids de l'imposition individuelle.

Une fois qu'on en connaît les limites, l'exercice reste tout à fait pertinent. Il s'agit d'un indicateur synthétique à la fois simple et facile à calculer. Il permet d'utiles comparaisons du poids de l'imposition dans le temps et d'un pays à l'autre. Pour cette raison, il est l'indicateur le plus fréquemment utilisé pour comparer le poids de la fiscalité.

L'OCDE dresse annuellement les statistiques fiscales de ses États membres en leur demandant de lui fournir des données répondant à des critères visant à assurer leurs comparaisons³. En suivant la méthodologie décrite par l'OCDE, il est alors possible d'insérer le Québec dans ces comparaisons.

³ Depuis le 1^{er} juillet 2016, il y a 35 pays signataires de la Convention relative à l'OCDE. <https://www.oecd.org/fr/apropos/membresetpartenaires/liste-des-pays-de-l-ocde.htm>

Graphique 1 : Taux de pression fiscale, pays membres de l'OCDE, Québec et Canada sans le Québec – 2015 sauf indication contraire (en pourcentage du PIB)



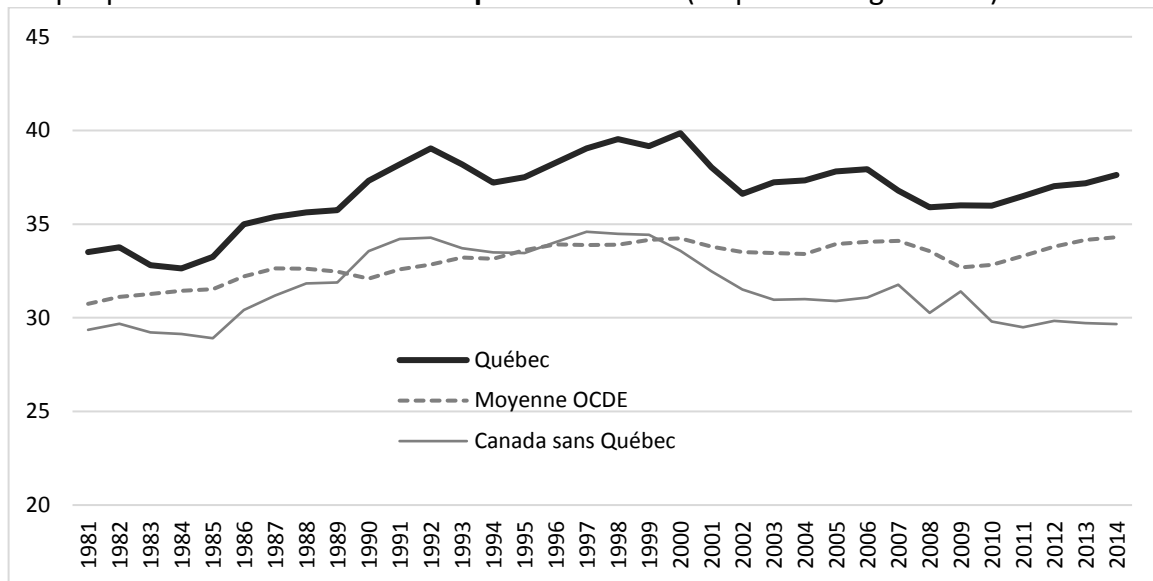
Sources : OCDE (2016), *Statistiques des recettes publiques 2016*, Éditions OCDE; Institut de la Statistique du Québec (ISQ) (2016), *Comptes économiques des revenus et dépenses, édition 2015*.

Au sein des pays membres de l'OCDE, le taux de pression fiscale varie de 17,4 % au Mexique à 46,6 % au Danemark. Le Québec (37,6 %) a un taux de pression fiscale supérieur à la moyenne de l'OCDE⁴ (34,3 %) et supérieur à 25 pays membres de l'OCDE sur 35. Ainsi, seulement 10 pays avaient un poids plus élevé que le Québec. De surcroît, le poids de la fiscalité observé au Québec se situe également au-dessus de celui du Canada (31,9 %), du Canada sans le Québec⁵ (29,7 %) et des États-Unis (26,4 %). Le taux de pression fiscale du Québec se rapproche davantage de celui des pays européens que de celui de ses voisins nord-américains, y compris les autres provinces canadiennes.

⁴ Sauf indication contraire, les moyennes de l'OCDE présentées dans le présent document sont des moyennes arithmétiques (non pondérées).

⁵ Pour calculer la donnée « Québec sans le Québec », les recettes fiscales du Québec sont soustraites des recettes fiscales du Canada et le PIB québécois est soustrait du PIB du Canada.

Graphique 2 : Évolution du taux de pression fiscale (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

Un examen de l'évolution du taux de pression fiscale au Québec pour la période de 1981 à 2014 permet de faire certaines observations. D'abord, le poids de la fiscalité de 37,6 % du PIB en 2014, même s'il est plus élevé que le taux prévalant avant la Grande Récession de 2009 a diminué depuis son sommet de 39,9 % atteint en 2000. Cette réduction de 2,3 points de pourcentage représente une diminution significative du poids de la fiscalité globale d'environ 6 % (2,3 points de pourcentage sur 39,9). Par contre, on observe une hausse de 1,7 point de pourcentage depuis 2008.

Sous l'angle comparatif avec les pays membres de l'OCDE, l'écart entre le poids de la fiscalité au Québec et celui au sein de l'OCDE atteignait 3,3 points de pourcentage en 2014. Cet écart est supérieur à celui de 1981 (2,8 %), mais inférieur à celui de 2000 (5,6 %). Le Québec, pour toute la période de 1981 à 2014, a toujours eu un taux de pression fiscale supérieur tant à la moyenne des pays membres de l'OCDE qu'au Canada sans le Québec.

Si le poids de la fiscalité a globalement diminué au Québec depuis son sommet de 2000, l'analyse permet de constater qu'il a moins diminué qu'ailleurs au Canada. Alors que le poids de la fiscalité dans le Canada sans le Québec était similaire à celui des pays membres de l'OCDE jusqu'à l'année 2000, depuis, la diminution est manifeste. Le poids de la fiscalité dans le reste du Canada est alors maintenant plus près de celui des États-Unis (26,4 % en 2014) que de celui du Québec. En 2014, l'écart entre le Québec et le Canada sans le Québec était de 7,9 points de pourcentage.

Tableau 2 : Comparaison du poids de la fiscalité relativement à son évolution entre 1981 et 2015, sauf indication contraire (en pourcentage du PIB)

Pays	1981	2015	Variation
Turquie	14,1	30,0	15,9
Grèce	20,9	36,8	15,9
Italie	29,8	43,3	13,5
Portugal	23,1	34,5	11,3
Espagne	23,2	33,8	10,6
Corée	16,8	25,3	8,5
Islande	30,0	37,1	7,1
Finlande	37,3	44,0	6,7
Japon (2014)	25,4	32,0	6,6
France	39,5	45,5	6,0
Danemark	41,0	46,6	5,6
Suisse	23,4	27,9	4,5
Québec (2014)	33,5	37,6	4,1
Belgique	40,8	44,8	4,0
Autriche	39,7	43,5	3,7
Mexique	14,1	17,4	3,3
Luxembourg	35,2	37,0	1,8
Nouvelle-Zélande	31,1	32,8	1,7
Australie (2014)	26,4	27,8	1,4
Allemagne	35,9	36,9	1,1
États-Unis	25,9	26,4	0,4
Canada	32,7	31,9	-0,7
Pays-Bas	39,4	37,8	-1,7
Suède	45,0	43,3	-1,7
Royaume-Uni	34,5	32,5	-2,0
Norvège	43,4	38,1	-5,3
Irlande	31,1	23,6	-7,5
Moyenne OCDE	30,8	34,3	3,5

Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

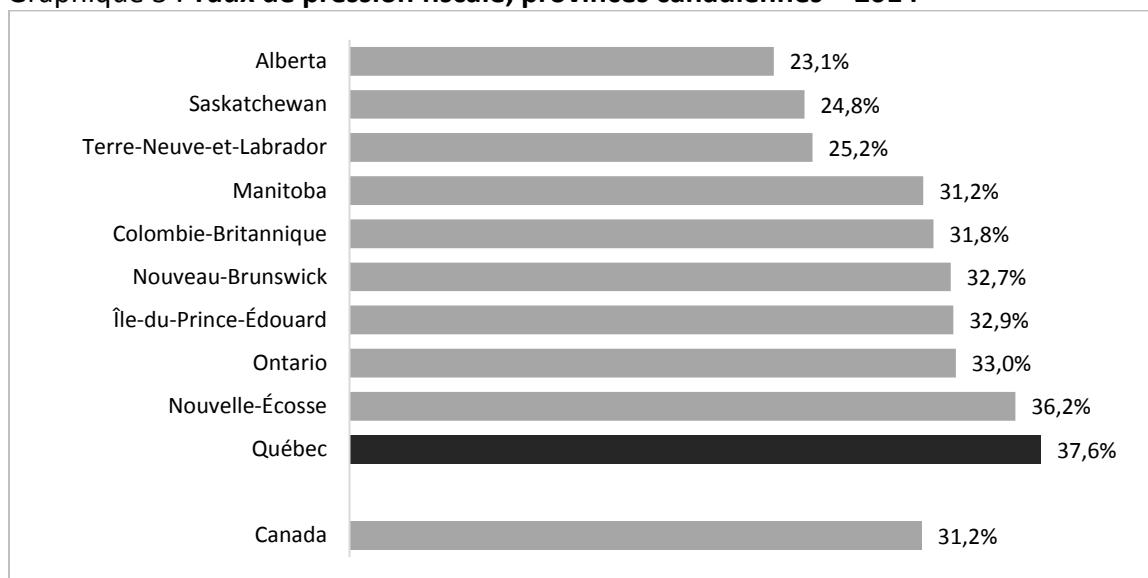
Note : Neuf pays sont absents du tableau, car aucune donnée n'est disponible pour eux en 1981. Il s'agit des pays suivants : Chili, Estonie, Hongrie, Israël, Lettonie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie.

Depuis 1981, le poids de la fiscalité du Canada et des États-Unis a peu varié et ils étaient, en 2015, inférieurs à celui de la moyenne des pays de l'OCDE. Le Québec présente plutôt des similitudes avec, notamment, la Belgique et le Danemark, qui ont connu une hausse du poids de la fiscalité supérieure à la moyenne des pays membres de l'OCDE depuis 1981. Globalement, pendant que le poids de la fiscalité diminuait au Canada, il a augmenté au Québec de 4,1 points de pourcentage sur la période, ce qui présente une hausse du poids de la fiscalité supérieur à celui de la moyenne de l'OCDE.

Comparaisons interprovinciales

Les données permettant de faire des comparaisons interprovinciales ont été mises à jour par Statistique Canada pour les années 2007 à 2014⁶. Selon les plus récentes données, le Québec était toujours la province où le taux de pression fiscale était le plus élevé à 37,6 %, bien au-delà de la moyenne canadienne de 31,2 % en 2014. Globalement, en 2014, il se dessine trois groupes de provinces. Le premier est composé des trois provinces exploitant des hydrocarbures et où les taux de pression fiscale sont les plus bas. Le second groupe est, quant à lui, composé de cinq provinces dont les taux sont relativement au même niveau que celui de la moyenne canadienne. Finalement, deux provinces ont des taux de pression fiscale significativement plus élevés (Nouvelle-Écosse et Québec) que l'ensemble des autres provinces du Canada.

Graphique 3 : Taux de pression fiscale, provinces canadiennes – 2014



Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 384-0047.

⁶ Statistique Canada a effectué une révision historique des comptes économiques provinciaux en 2016, mettant fin à la suspension de la publication des tableaux détaillés portant sur les administrations publiques des provinces.

Tableau 3 : **Évolution du taux de pression fiscale des provinces canadiennes** (en pourcentage du PIB)

Provinces	2009	2014	Variation
Alberta	28,0	23,3	-4,8
Saskatchewan	27,5	24,3	-3,2
Terre-Neuve et Labrador	26,4	24,8	-1,6
Colombie-Britannique	31,4	31,3	-0,1
Manitoba	31,7	31,3	-0,3
Nouveau-Brunswick	31,4	32,7	1,3
Ontario	33,3	32,7	-0,6
Île-du-Prince-Édouard	33,5	33,1	-0,4
Nouvelle-Écosse	34,3	36,1	1,8
Québec	36,0	37,6	1,6

En comparant 2014 à 2009, il est d'abord possible de constater que le poids a diminué dans 8 provinces sur 10. La Nouvelle-Écosse est la province dont le taux de pression fiscale a le plus augmenté (1,8 point de pourcentage) et le Québec arrive au second rang avec une augmentation de 1,6 point de pourcentage. À l'inverse, l'Alberta est la province canadienne dont le taux de pression fiscale a le plus diminué (-4,8 points de pourcentage).

SECTION 2 : MANIÈRE DE PRÉLEVER

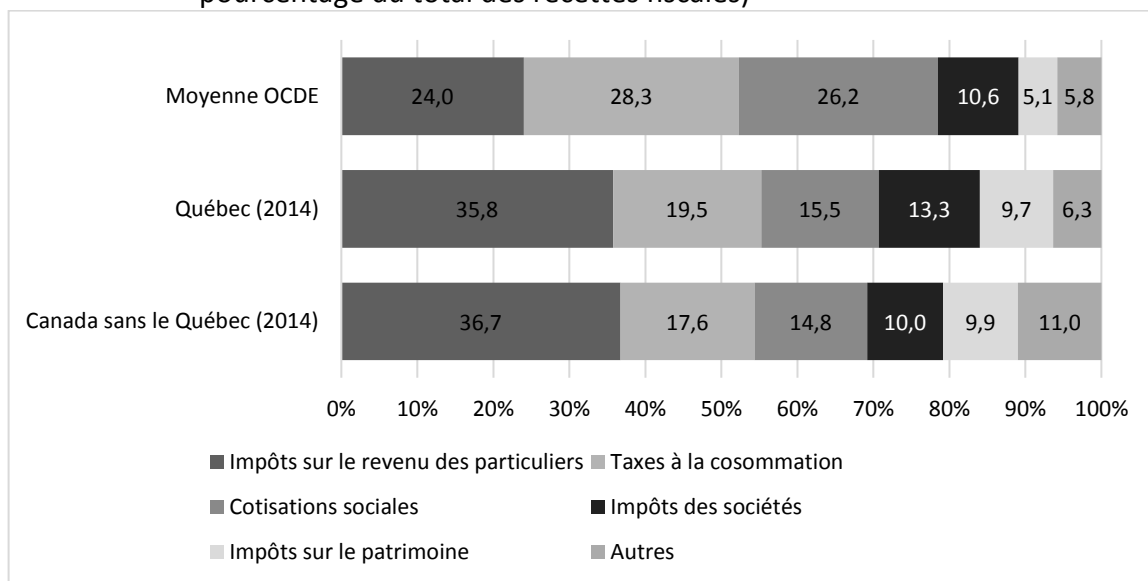
Après avoir vu le poids de la fiscalité, il faut également comparer la structure fiscale des juridictions, soit les outils utilisés pour prélever les recettes fiscales. En effet, un gouvernement peut taxer le revenu gagné annuellement par ses citoyens, mais il peut aussi imposer les sociétés sur le bénéfice qu'elles réalisent, sur le capital qu'elles détiennent ou encore sur les salaires qu'elles versent. L'État peut aussi taxer la consommation, la richesse ou mettre en place des cotisations de sécurité sociale. Par ailleurs, ces différentes formes d'imposition ne ciblent pas les mêmes contribuables et n'ont pas les mêmes répercussions sur l'économie.

La manière de prélever les recettes fiscales affecte la population dans ses choix et peut donc créer des distorsions dans l'économie. En effet, le choix d'un mode d'imposition plutôt qu'un autre n'est pas neutre. Par exemple, la taxe sur le capital des sociétés, si elle assure une assiette fiscale stable à court terme, peut réduire les investissements et l'attraction du capital à long terme. De même, étant donné sa structure progressive, l'impôt sur le revenu des particuliers permet de fixer la charge d'impôt selon diverses caractéristiques socio-économiques. Selon le taux appliqué, l'imposition des revenus peut réduire l'incitation au travail, à l'épargne ou à l'investissement à long terme. Retenons que chaque mode d'imposition a des avantages et des inconvénients et qu'il faut éviter d'être dépendant d'une source d'imposition en particulier.

Avant de comparer la structure fiscale en vigueur au Québec avec celle du Canada dans son ensemble ou avec la moyenne de l'OCDE, il convient de signaler que la moyenne des structures fiscales d'un regroupement n'a pas de vertu précise. Elle offre toutefois un étalon de comparaison.

Les structures fiscales des pays membres de l'OCDE demeurent aujourd'hui contrastées. Il faut en retenir qu'il n'existe donc pas de manière uniforme d'imposer, qui serait applicable d'un pays à un autre. On ne peut faire fi du fait que la structure fiscale d'un pays donné demeure intimement liée à sa propre évolution historique. Toutefois, même si certaines disparités semblaient jusqu'à tout récemment liées à une évolution isolée des politiques fiscales nationales, l'évolution récente de la manière d'imposer indique néanmoins une certaine convergence, qu'il faut prendre en compte.

Graphique 4 : **Comparaison de la structure fiscale au Québec, au Canada sans le Québec et pour la moyenne de l'OCDE — 2015, sauf indication contraire (en pourcentage du total des recettes fiscales)**



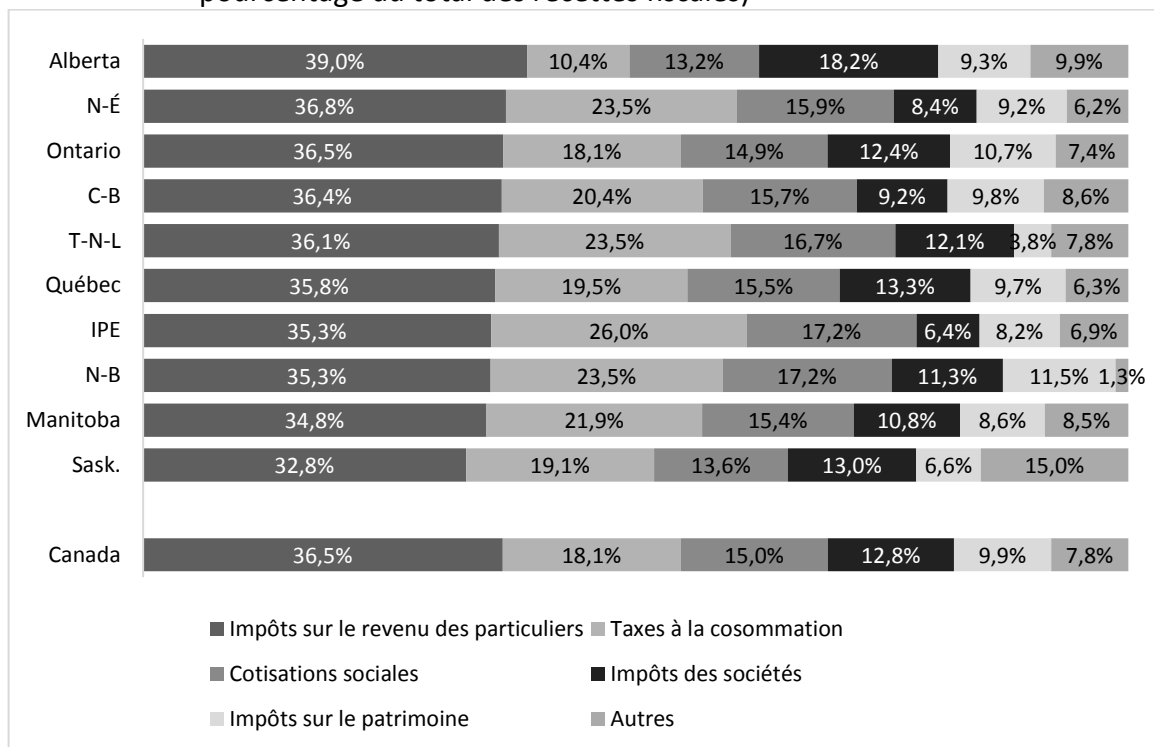
Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

Notes : Les impôts des sociétés incluent les impôts sur les profits, les taxes sur la masse salariale et les taxes sur le capital. Les impôts sur le patrimoine excluent les taxes sur le capital. Les taxes à la consommation incluent les impôts sur les biens et services et les taxes d'accises.

Les impôts sur le revenu représentent une proportion significativement plus grande du total des recettes fiscales collectées au Québec (35,8 %) qu'en moyenne dans les pays membres de l'OCDE (24,0 %). Inversement, l'utilisation des taxes à la consommation comme source de revenus est nettement plus répandue en moyenne dans les pays membres de l'OCDE puisque ceux-ci en retirent 28,3 % de leurs recettes fiscales, comparativement à 19,5 % pour le Québec. Un constat similaire apparaît du côté des cotisations sociales. Par ailleurs, tant en matière des impôts des sociétés qu'en matière des impôts sur le patrimoine, le poids relatif est plus grand au Québec. Les impôts des sociétés représentent 13,3 % des recettes fiscales au Québec contre 10,6 % pour la moyenne de l'OCDE. Dans le cas des impôts sur le patrimoine, le poids relatif est respectivement de 9,7 % et de 5,1 %.

Si l'on compare la manière de prélever les recettes fiscales au Québec à celle qui prévaut au Canada sans le Québec, il y a une grande similitude dans l'importance relative des divers modes d'imposition. En effet, la comparaison des structures fiscales des provinces canadiennes permet de constater que, en général, il y a une uniformité dans la manière de prélever au Canada. Cela n'empêche pas que certaines provinces se distinguent des autres dans leur choix pour la manière de prélever.

Graphique 5 : Comparaison de la structure fiscale des provinces canadiennes – 2014 (en pourcentage du total des recettes fiscales)



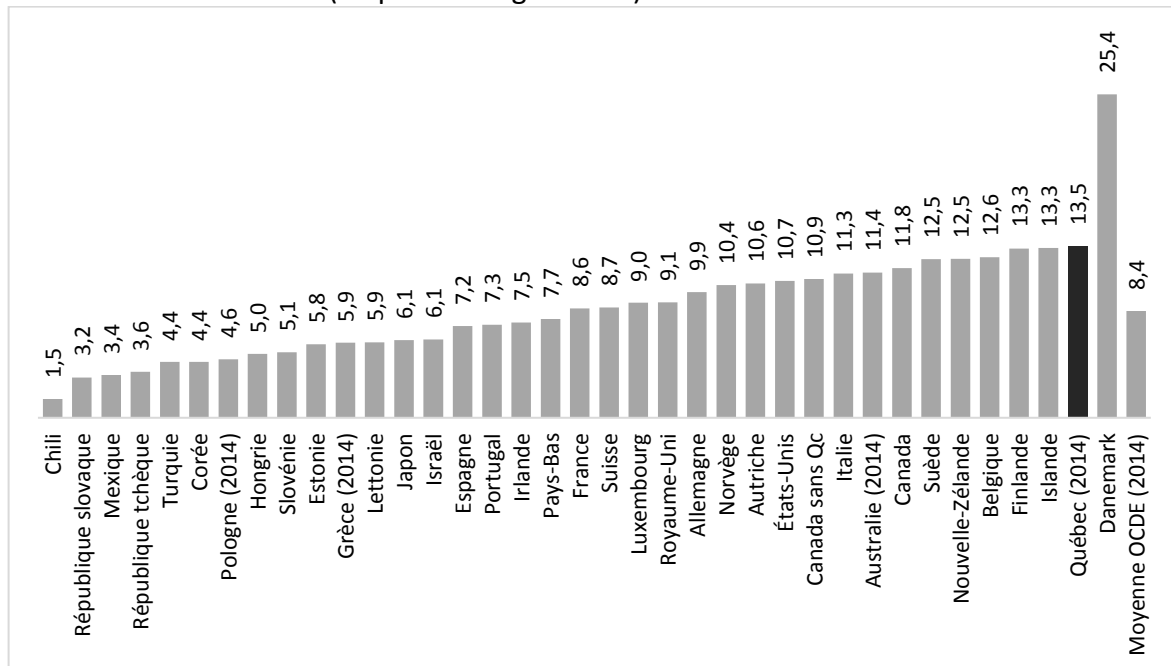
Source : Statistique Canada, Tableau CANSIM 384-0047.

Note : Les impôts des sociétés incluent les impôts sur les profits, les taxes sur la masse salariale et les taxes sur le capital.

Pour l'ensemble des provinces, l'impôt des particuliers représente la plus grande proportion des recettes fiscales perçues. Toutefois, il existe un écart significatif pour la proportion des recettes fiscales perçues par l'impôt des sociétés et des taxes à la consommation. En effet, alors que l'impôt des sociétés représente 18 % des revenus fiscaux de l'Alberta, il ne représente que 6 % de ceux de l'Île-du-Prince-Édouard. À l'inverse, 26 % des recettes fiscales de cette province maritime proviennent des taxes à la consommation alors que l'Alberta n'en retire que 10 %. Finalement, une différence significative existe entre Terre-Neuve-et-Labrador et l'ensemble des autres provinces pour la proportion des revenus fiscaux liés à l'impôt sur le patrimoine alors que cette proportion n'est que de 4 % par rapport à 10 % en moyenne pour l'ensemble des autres provinces.

2.1 Impôts sur le revenu

Graphique 6 : **Poids des impôts sur le revenu des particuliers – 2015, sauf indication contraire** (en pourcentage du PIB)

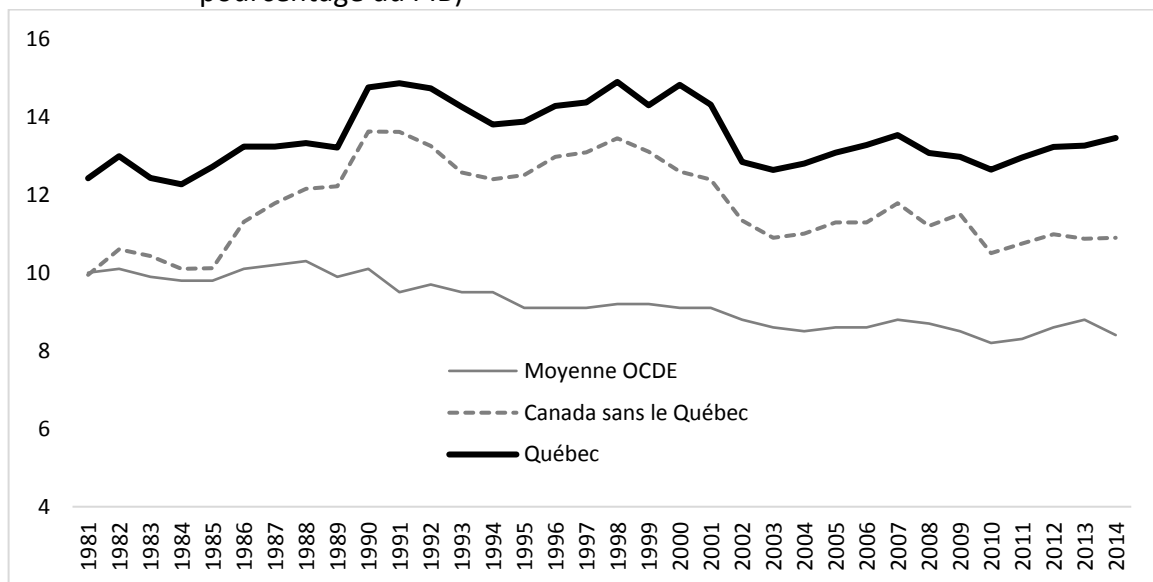


Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

Un examen portant exclusivement sur les impôts sur le revenu des particuliers en proportion du PIB indique que les pays présentent des taux variant de 1,5 % au Chili à 25,4 % au Danemark. Avec 13,5 %, le Québec arrive au second rang des juridictions où les impôts sur le revenu des particuliers sont les plus élevés en proportion du PIB, ce qui témoigne que le Québec est un très grand utilisateur de ce mode d'imposition. Le taux du Québec se situe nettement au-dessus de la moyenne de l'OCDE (8,4 %).

Le Canada et le Canada sans le Québec arrivent respectivement en 8^e et 11^e position, aussi au-dessus de la moyenne de l'OCDE.

Graphique 7 : Évolution du poids des impôts sur le revenu des particuliers (en pourcentage du PIB)

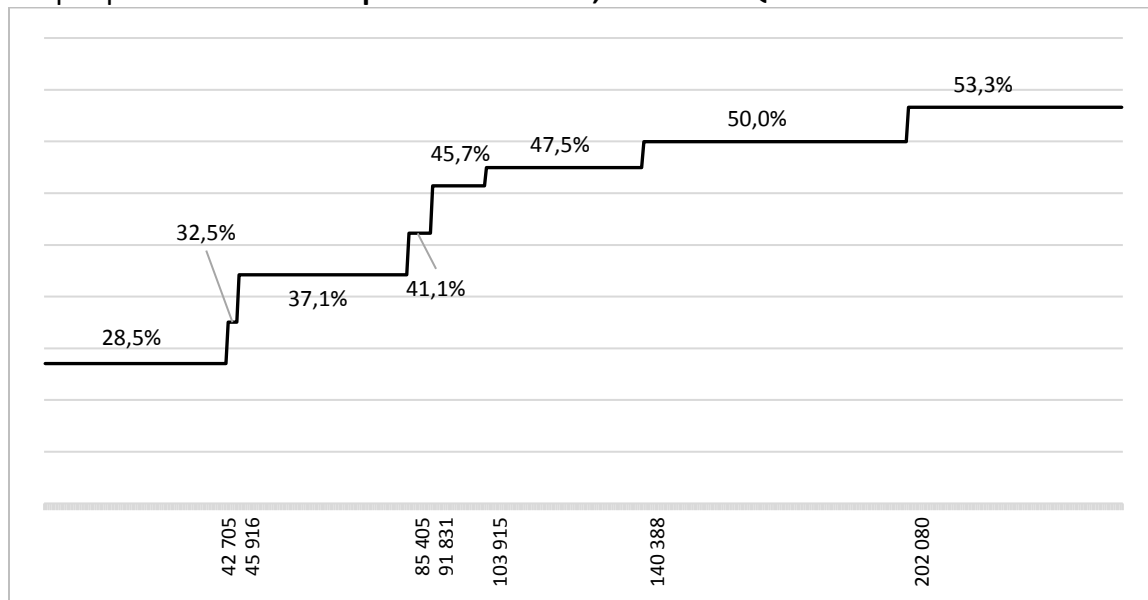


Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

Le poids des impôts sur le revenu des particuliers a diminué au Québec depuis le début des années 2000 (de 14,8 % du PIB en 2000 à 13,5 % en 2014). Par contre, au cours des trente dernières années, il a constitué une ponction plus importante au Québec que dans la moyenne de l'OCDE. Le poids des impôts sur le revenu au Québec se situait à un niveau à peine légèrement plus élevé qu'au début des années 1980, mais son évolution contraste avec les membres de l'OCDE où le taux moyen a connu une baisse constante, passant d'environ 10,0 % en 1981 à 8,4 % en 2014. Toutefois, au Québec, on constate une légère augmentation depuis 2010. L'écart du Québec avec la moyenne de l'OCDE, même s'il a diminué à la fin des années 1990, est plus prononcé en 2014 qu'il ne l'était dans les années 1980, se situant à 5,1 points de pourcentage.

Sous l'angle d'une comparaison canadienne, alors qu'à la fin des années 1980 l'écart entre le poids des impôts sur le revenu au Québec et dans le reste du Canada était plus faible (autour d'un point de pourcentage), il s'est accru depuis, dû à une tendance à la baisse plus marquée ailleurs au Canada. En 2014, le poids additionnel des impôts sur le revenu en proportion du PIB au Québec était de 2,6 points de pourcentage.

Graphique 8 : Barème d'imposition combiné, fédéral et Québec — 2017

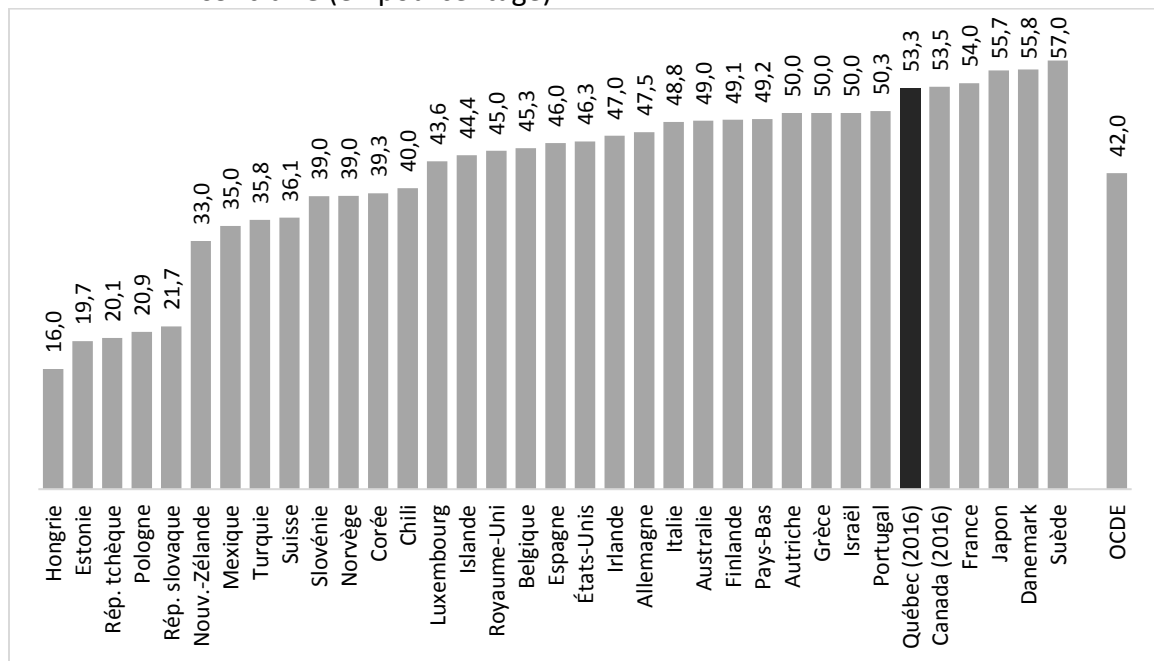


Sources : Agence du revenu du Canada; Revenu Québec; calcul des auteurs.

Note : Ce barème ne tient pas compte des montants personnels de base tant fédéral que du Québec.

Le graphique 8 illustre le barème d'imposition combiné, fédéral et Québec, pour l'année d'imposition 2017. Avec les modifications fédérales de l'année 2016, les contribuables québécois doivent composer avec huit taux nominaux d'imposition du revenu des particuliers auxquels s'ajoutent les deux taux applicables lorsque les crédits personnels de base sont pris en compte. Une fois dépassé le seuil des crédits d'impôt de base, les revenus sont imposés à 28,5 % et continuent leur progression jusqu'à atteindre 53,3 % pour la tranche de revenu supérieure à 202 080 \$.

Graphique 9 : Taux maximal du barème d'imposition des revenus des particuliers au sein des pays membres de l'OCDE et au Québec – 2015, sauf indication contraire (en pourcentage)

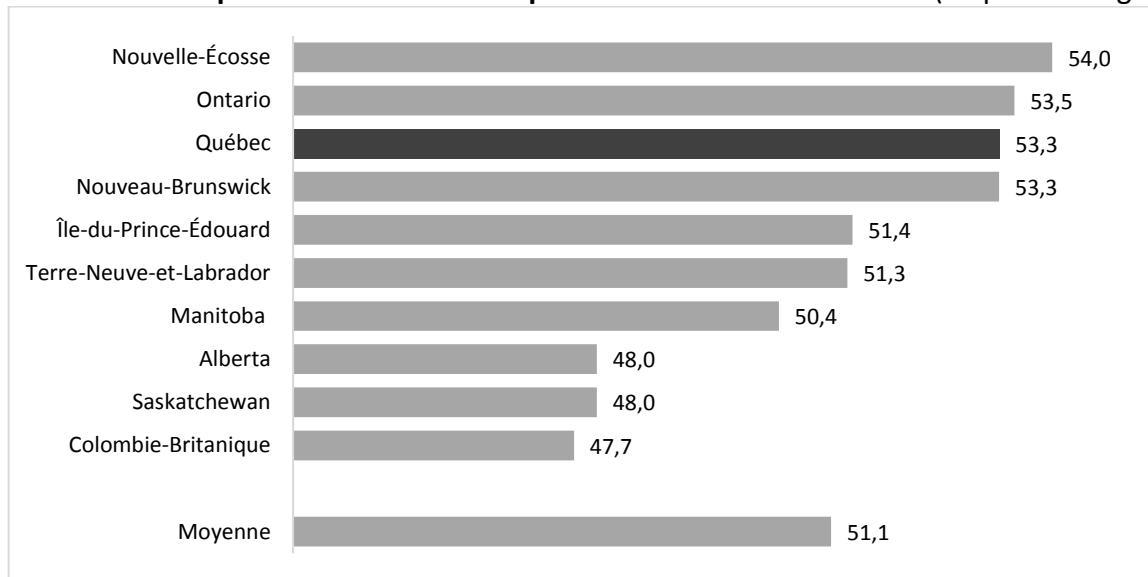


Source : OCDE, Tax Database.

Note : Aucune donnée disponible pour la Lettonie.

En 2015, le taux marginal maximal d'imposition des revenus des particuliers le plus élevé était de 57 % en Suède. Avec un taux maximal de 53,3 % en 2016, et en supposant que les pays de l'OCDE ne fassent pas varier leur taux maximal, le Québec et le Canada (l'Ontario) seraient devancés par seulement quatre pays ayant un taux plus élevé. En regard du taux moyen de l'OCDE (42 %), le contraste est significatif.

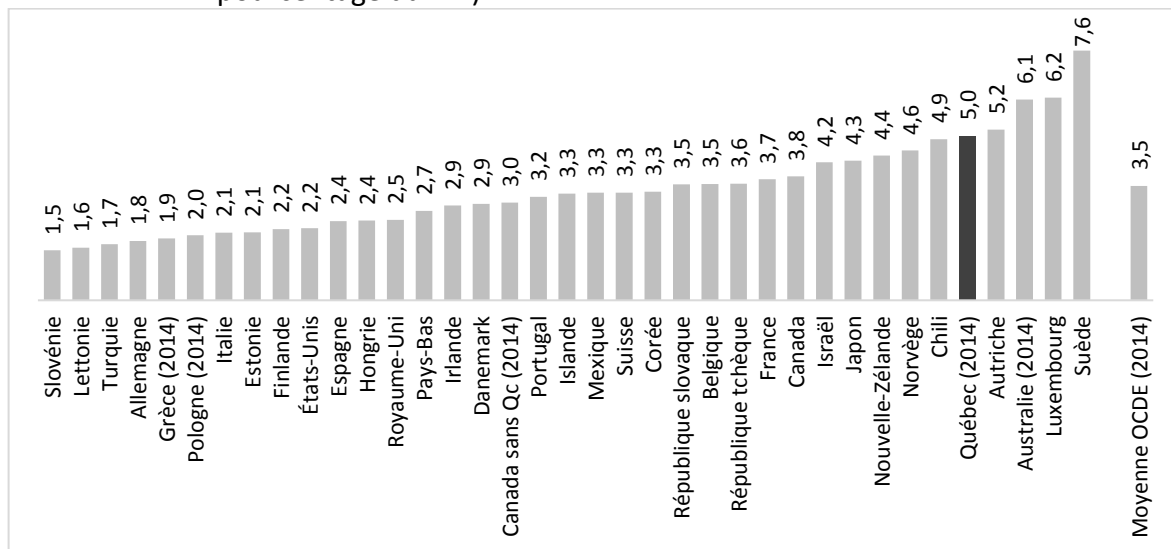
Graphique 10 : **Taux marginal maximal d'imposition combiné des revenus des particuliers au sein des provinces canadiennes – 2017** (en pourcentage)



Parmi les provinces canadiennes, le taux marginal maximal d'imposition des revenus des particuliers en 2017 va de 47,7 % en Colombie-Britannique à 54,0 % en Nouvelle-Écosse. Avec un taux de 53,3 %, le Québec a, avec le Nouveau-Brunswick, le 3^e taux marginal maximal le plus élevé, un taux qui est plus élevé que le taux marginal maximal moyen des provinces.

2.2 Impôts des sociétés

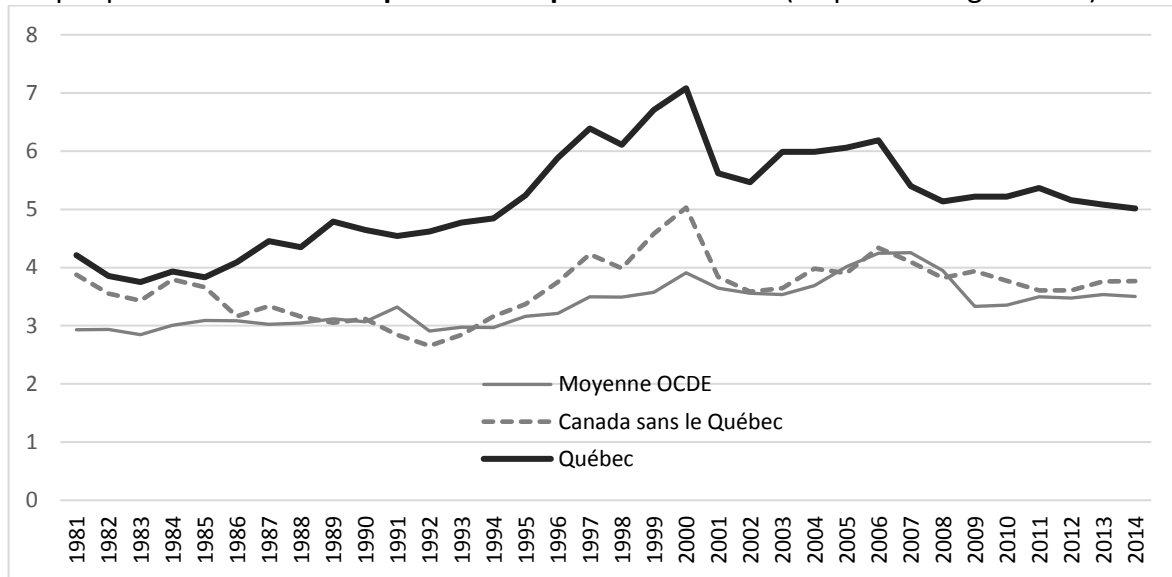
Graphique 11 : **Poids des impôts des sociétés – 2015, sauf indication contraire** (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

Les impôts des sociétés sont composés ici des impôts sur le revenu, des impôts sur les salaires et des taxes sur le capital. En proportion du PIB, le poids de ces prélèvements fiscaux au sein des pays membres de l'OCDE varie de 1,5 % pour la Slovaquie à 7,6 % en Suède. Le Québec (5,0 %) se situe au-dessus de la moyenne de l'OCDE (3,5 %), alors que seulement quatre pays ont un poids des impôts des sociétés plus élevé en proportion du PIB. En comparant le poids des impôts sur les sociétés au Québec à la moyenne de l'OCDE, un fort écart de plus de 33 % apparaît. Le poids des impôts des sociétés dans le Canada hors Québec (3,0 %) se situe quant à lui non seulement à un niveau inférieur à celui du Québec, mais également sous la moyenne de l'OCDE.

Graphique 12 : Évolution du poids des impôts des sociétés (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

Les données indiquent également que les sociétés paient plus d'impôts en proportion de l'économie en 2014 qu'elles n'en payaient en 1981 au Québec (+0,8 point de pourcentage) et en moyenne à l'OCDE (+0,6 point de pourcentage). Le poids de la fiscalité des sociétés au Québec est supérieur à celui de la moyenne de l'OCDE pour l'ensemble de la période de 1981 à 2014. Toutefois, l'écart qui s'était creusé en 2000 s'est depuis résorbé à 1,5 point de pourcentage, soit un niveau équivalant à celui de 1981. De même, pour l'ensemble de la période étudiée, le poids de la fiscalité des sociétés au Québec est supérieur à celui du Canada sans le Québec, et l'écart entre les deux a crû depuis le milieu des années 1980.

Tableau 4 : Taux d'imposition combinés sur le revenu des sociétés – 2006 et 2016 (en pourcentage)

	2006	2016	Variation		2006	2016	Variation
Irlande	12,5	12,5	0,0	Pays-Bas	29,6	25,0	-4,6
Lettonie	15,0	15,0	0,0	Norvège	28,0	25,0	-3,0
Slovénie	25,0	17,0	-8,0	Espagne	35,0	25,0	-10,0
République tchèque	24,0	19,0	-5,0	Canada/Ontario	33,9	26,7	-7,2
Hongrie	17,3	19,0	1,7	Québec	32,0	26,9	-5,1
Pologne	19,0	19,0	0,0	Nouvelle-Zélande	33,0	28,0	-5,0
Estonie	23,0	20,0	-3,0	Grèce	29,0	29,0	0,0
Finlande	26,0	20,0	-6,0	Luxembourg	29,6	29,2	-0,4
Islande	18,0	20,0	2,0	Portugal	27,5	29,5	2,0
Turquie	20,0	20,0	0,0	Japon	39,5	30,0	-9,6
Royaume-Uni	30,0	20,0	-10,0	Australie	30,0	30,0	0,0
Suisse	21,3	21,1	-0,2	Mexique	29,0	30,0	1,0
Danemark	28,0	22,0	-6,0	Allemagne	38,9	30,2	-8,7
République slovaque	19,0	22,0	3,0	Italie	37,3	31,3	-6,0
Suède	28,0	22,0	-6,0	Belgique	36,0	34,0	-2,0
Chili	17,0	24,0	7,0	France	34,4	34,4	0,0
Corée	27,5	24,2	-3,3	États-Unis	39,3	38,9	-0,4
Autriche	25,0	25,0	0,0				
Israël	31,0	25,0	-6,0	Moyenne OCDE	27,3	24,7	-2,7

Sources : Ministère des Finances du Québec; OCDE, OECD.stat au 1^{er} décembre 2016.

L'analyse de l'évolution du taux d'imposition applicable sur le revenu des sociétés pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE permet de dégager une nette tendance à la baisse. En l'espace de 10 ans, le taux moyen de l'OCDE est passé de 27,3 % en 2006 à 24,7 % en 2016. Vingt-et-un pays, en plus du Québec, ont réduit leur taux d'imposition contre six qui le haussaient et huit pays qui le laissaient inchangé. Six pays ont réduit leur taux d'imposition des sociétés de sept points de pourcentage ou plus. Les réductions les plus significatives sont observées au Royaume-Uni, en Espagne et au Japon.

Le Québec et l'Ontario s'inscrivent dans la mouvance de l'OCDE avec des réductions marquées des taux au cours de la période analysée, respectivement de 5,1 et de 7,2 points de pourcentage. En 2016, le Québec (26,9 %) et l'Ontario (26,7 %) se sont rapprochés de la moyenne de l'OCDE (24,7 %) et se trouvent en milieu de peloton.

Avec respectivement 22 % et 20 %, des pays scandinaves comme la Suède et la Finlande offrent des taux inférieurs à la moyenne de l'OCDE. L'Irlande offre le taux d'imposition des sociétés le plus bas des juridictions analysées, tant en 2006 qu'en 2016, avec un taux de 12,5 % pour chacune des années analysées.

Pendant ce temps, les taux applicables aux États-Unis (38,9 %) comme en France (34,4 %) sont élevés et n'ont pratiquement pas bougé entre 2006 et 2016. Aujourd'hui, ils se retrouvent avec les taux les plus élevés de l'OCDE.

Le taux d'imposition sur le revenu des sociétés est un élément important quand on analyse la fiscalité des sociétés, mais il faut également porter une attention particulière au taux effectif marginal d'imposition de l'investissement. Il s'agit d'une façon classique de mesurer le poids de l'imposition sur les nouveaux investissements. Ce taux représente la fraction du taux de rendement d'un nouvel investissement accaparé par les impôts sur le revenu, les taxes sur le capital, les taxes sur les intrants et les diverses autres dispositions fiscales. Par exemple, si le rendement avant impôt sur la dernière tranche de 100 \$ de capital investi était de 10 \$ et que le rendement après impôt était de 8 \$ une fois pris en compte l'ensemble de la fiscalité, le taux marginal d'imposition serait donc de 20 % (2/10).

Tableau 5 : **Taux effectif marginal d'imposition de l'investissement – 2005 et 2015** (en pourcentage)

	2005	2015	Variation		2005	2015	Variation
Slovénie	14,7	5,4	-9,3	Québec	36,1	17,1	-19,0
Turquie	11,0	5,7	-5,3	Lettonie	6,2	17,8	11,6
Chili	4,8	6,8	2,0	Mexique	17,4	17,3	-0,1
Italie	32,5	8,3	-24,2	Belgique	22,9	18,4	-4,5
Suisse	15,9	10,0	-5,9	République tchèque	24,0	19,0	-5,0
Irlande	10,4	10,4	0,0	Canada (Ontario)	38,8	20,0	-18,8
Estonie	13,4	10,6	-2,8	Nouvelle-Zélande	20,1	20,9	0,8
Grèce	17,3	11,3	-6,0	Portugal	19,3	20,9	1,6
Pologne	13,3	11,5	-1,8	Espagne	28,4	22,2	-6,2
Luxembourg	14,9	12,5	-2,4	Royaume-Uni	29,7	22,9	-6,8
Finlande	17,0	12,6	-4,4	Norvège	23,9	23,0	-0,9
Islande	11,3	12,7	1,4	Autriche	23,5	23,5	0,0
Hongrie	13,2	15,1	1,9	Allemagne	33,8	23,8	-10,0
Suède	19,8	15,2	-4,6	Corée	26,9	24,1	-2,8
Israël	18,7	15,5	-3,2	Australie	25,7	25,7	0,0
République slovaque	13,0	15,6	2,6	États-Unis	35,2	34,6	-0,6
Danemark	20,6	17,0	-3,6	France	35,1	36,1	1,0
Pays-Bas	22,2	17,1	-5,1	Japon	45,8	42,1	-3,7
				Moyenne OCDE	21,2	17,9	-3,3

Source : Jack Mintz et Philip Bazel (2016), « The 2015 Global Tax Competitiveness Report : Canada is losing its attractiveness », *SPP Research Papers*, vol. 8, no 4, Université de Calgary, The School of Public Policy.

Pour l'OCDE, ce taux effectif marginal d'imposition de l'investissement s'établissait à 17,9 % en 2015. Avec les changements, comme l'abolition des taxes sur le capital, la

réduction de taux des impôts sur le revenu des sociétés, les taux effectifs marginaux d'imposition de l'investissement du Québec (36,1 %) et de l'Ontario (38,8 %), qui étaient beaucoup plus élevés en 2005, sont maintenant sous la moyenne de l'OCDE pour le Québec et légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE pour l'Ontario. Le Québec (17,1 %) a un taux plus intéressant pour les investisseurs que 17 des 35 pays membres de l'OCDE présentés ici.

L'absence de réforme, tant aux États-Unis qu'en France, fait en sorte que ces pays sont restés avec des taux élevés, de 34,6 % et de 36,1 %, qui n'ont pratiquement pas bougé, et qui sont beaucoup plus élevés que le taux de 17,9 % observé par la moyenne de l'OCDE. Aujourd'hui, ils se retrouvent avec les taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement les plus élevés de l'OCDE.

Tableau 6 : **Taux d'imposition sur le revenu distribué en dividendes – 2006 et 2016** (en pourcentage)

	2006	2016	Variation		2006	2016	Variation
Estonie	23,0	20,0	-3,0	Pays-Bas	47,2	43,8	-3,5
République slovaque	19,0	22,0	3,0	Japon	45,6	44,2	-1,4
Lettonie	15,0	23,5	8,5	Royaume-Uni	47,5	44,4	-3,1
République tchèque	35,4	31,2	-4,3	Suède	49,6	45,4	-4,2
Hongrie	46,3	31,2	-15,1	Italie	41,4	46,4	5,0
Nouvelle-Zélande	39,0	33,0	-6,0	Norvège	48,2	46,6	-1,6
Turquie	34,0	34,0	0,0	Allemagne	52,5	48,6	-3,9
Pologne	34,4	34,4	0,0	Australie	46,5	49,0	2,4
Islande	26,2	36,0	9,8	Israël	48,3	49,0	0,8
Grèce	29,0	36,1	7,1	Portugal	48,2	49,2	1,0
Slovénie	40,0	37,8	-2,3	Corée	48,7	51,0	2,3
Suisse	53,1	37,8	-15,3	Belgique	43,9	51,8	7,9
Chili	40,0	40,0	0,0	Danemark	59,0	54,8	-4,2
Mexique	29,0	42,0	13,0	Canada (Ontario)	50,5	55,5	5,0
Espagne	50,0	42,3	-7,7	Québec	52,2	56,0	3,8
Finlande	40,5	43,1	2,6	États-Unis	51,3	56,3	5,0
Luxembourg	44,0	43,4	-0,6	Irlande	49,3	57,1	7,9
Autriche	43,8	43,8	0,0	France	55,9	64,4	8,5
				Moyenne OCDE	42,2	42,5	0,3

Sources : Ministère des Finances du Québec; OCDE, OECD. Stat au 19 décembre 2016.

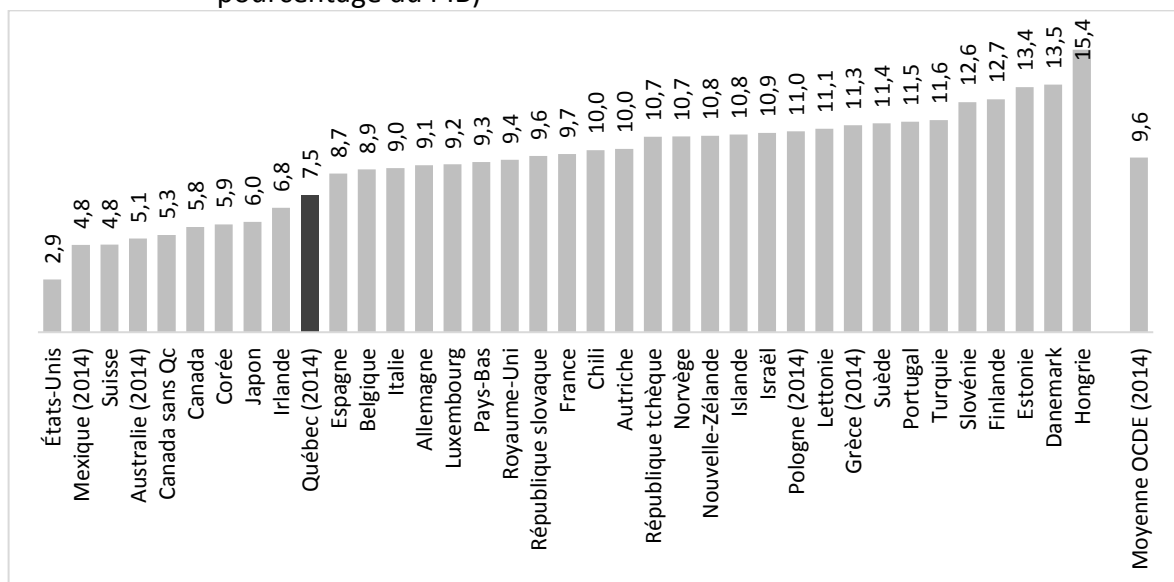
La troisième perspective consiste à tenir compte de la fiscalité globale étant donné que les bénéficiaires des sociétés sont, en bout de piste, distribués à leurs actionnaires. Il s'avère intéressant de comparer la fiscalité globale sur les bénéficiaires des sociétés incluant l'imposition du revenu au moment de leur distribution sous forme de dividendes aux actionnaires. Sous cet angle, l'imposition des bénéficiaires distribués en dividendes est

nettement plus élevée au Québec (56,0 %) et en Ontario (55,5 %) en regard de la moyenne de l'OCDE (42,5%). Seulement trois des 35 pays membres de l'OCDE présentés ici imposent plus fortement les dividendes distribués que le Québec et l'Ontario.

Comme dans les deux indicateurs précédents, les États-Unis et la France, avec respectivement des taux de 56,3 % et 64,4 % sur les dividendes distribués, comptent aussi parmi les taux les plus élevés de l'OCDE.

2.3 Taxes à la consommation

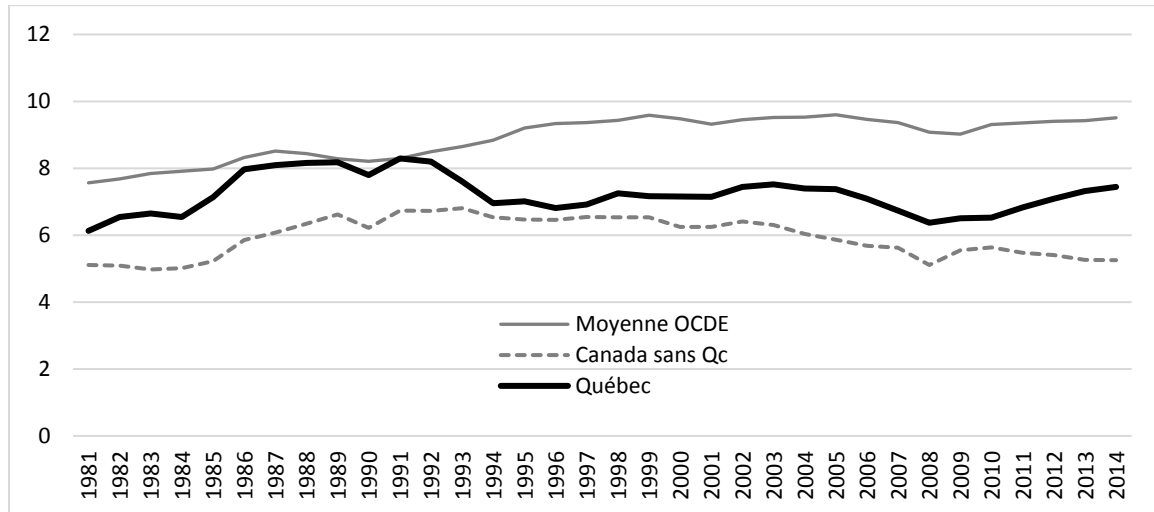
Graphique 13 : **Poids des taxes à la consommation – 2015, sauf indication contraire (en pourcentage du PIB)**



Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

Le poids des taxes à la consommation (taxes de vente, spécifiques et d'accise) en proportion du PIB au sein des pays membres de l'OCDE varie de 2,9 % aux États-Unis à 15,4 % en Hongrie. Le Québec (7,5 %) se situe sous la moyenne de l'OCDE (9,6 %) alors que seulement huit pays, dont le Canada, ont un poids des taxes à la consommation en proportion du PIB inférieur à celui du Québec. Le Québec a un poids des taxes à la consommation supérieur à celui du Canada (5,8 %), situation qui s'accroît lorsqu'on considère le Canada sans le Québec (5,3 %). À l'inverse, 18 pays, dont les pays scandinaves, ont un poids des taxes à la consommation égal ou supérieur à 10 % du PIB.

Graphique 14 : **Évolution du poids des taxes à la consommation** (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

La tendance de l'OCDE révèle que le poids des taxes à la consommation a continuellement augmenté depuis le début des années 1980, passant de 7,6 % en 1981 à 9,6 % en 2014. Pendant ce temps, le poids des taxes à la consommation au Québec, quoiqu'ayant augmenté de 1981 à 1991, a diminué ensuite (de 8,3 % en 1991 à 7,5 % en 2014). Dans le reste du Canada, la tendance est similaire à celle au Québec jusqu'en 2010.

Tableau 7 : Taux de la taxe sur la valeur ajoutée – 2006 et 2016 (en pourcentage)

	2006	2016	Variation		2006	2016	Variation
Japon	5,0	8,0	3,0	Espagne	16,0	21,0	5,0
Suisse	7,6	8,0	0,4	Lettonie	18,0	21,0	3,0
Australie	10,0	10,0	0,0	République tchèque	19,0	21,0	2,0
Corée	10,0	10,0	0,0	Pays-Bas	19,0	21,0	2,0
Canada (Ontario)	14,0	13,0	-1,0	Belgique	21,0	21,0	0,0
Nouvelle-Zélande	12,5	15,0	2,5	Italie	20,0	22,0	2,0
Québec	14,5	15,0	0,5	Slovénie	20,0	22,0	2,0
Mexique	15,0	16,0	1,0	Grèce	19,0	23,0	4,0
Israël	16,5	17,0	0,5	Irlande	21,0	23,0	2,0
Luxembourg	15,0	17,0	2,0	Pologne	22,0	23,0	1,0
Turquie	18,0	18,0	0,0	Portugal	21,0	23,0	2,0
Allemagne	16,0	19,0	3,0	Islande	24,5	24,0	-0,5
Chili	19,0	19,0	0,0	Finlande	22,0	24,0	2,0
Autriche	20,0	20,0	0,0	Danemark	25,0	25,0	0,0
Estonie	18,0	20,0	2,0	Norvège	25,0	25,0	0,0
France	19,6	20,0	0,4	Suède	25,0	25,0	0,0
République slovaque	19,0	20,0	1,0	Hongrie	20,0	27,0	7,0
Royaume-Uni	17,5	20,0	2,5				
				Moyenne OCDE	17,7	19,2	1,5

Sources : Ministère des Finances du Québec; OCDE, *Consumption Tax Trends*, diverses années.

En 2016, le taux moyen de taxation sur la valeur ajoutée dans les pays membres de l'OCDE est de 19,2 %. Du côté des pays scandinaves, une certaine homogénéité apparaît où trois pays appliquent un taux de 25 % et la Finlande un taux de 24 %. Le taux le plus élevé apparaît en Hongrie avec 27 %. Avec un taux combiné fédéral-Québec de 15 % au Québec et de 13 % en Ontario, les taux observés au Canada apparaissent parmi les taux les plus faibles des juridictions. Pour ce qui est des États-Unis, le cas est particulier, il s'agit du seul pays de l'OCDE à ne pas avoir de taxes sur la valeur ajoutée. Certains États possèdent une taxe de vente, d'autres non.

Au cours de la période analysée, les données des pays membres de l'OCDE permettent de constater que la réduction de la TPS instaurée par le gouvernement fédéral fait figure d'exception, car le Canada est un des deux seuls pays, avec l'Islande, où le taux diminue pendant qu'il augmente dans 24 autres juridictions (dont le Québec). Des hausses de 5 points ou plus de pourcentage apparaissent en Espagne et en Hongrie.

Tableau 8 : Comparaison des taux de taxes à la consommation des provinces – 2016

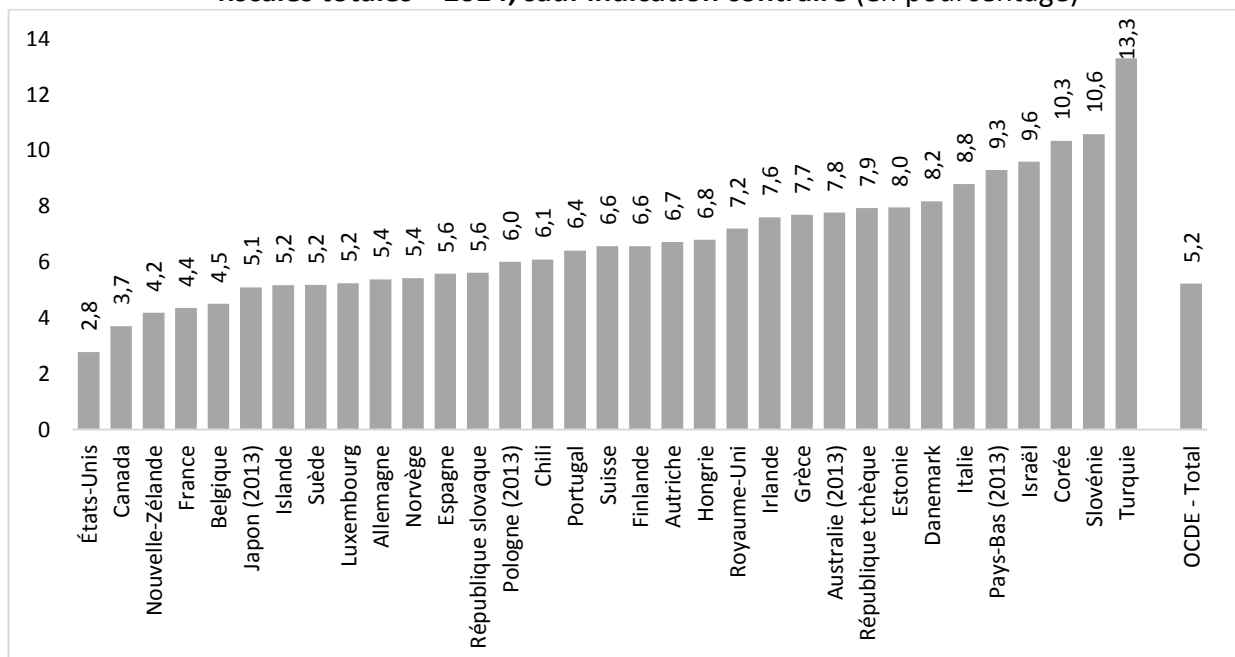
Province	TVH	TPS	TVP	TVQ	TOTAL
Terre-Neuve-et-Labrador	15,0 %				15,0 %
Île-du-Prince-Édouard	15,0 %				15,0 %
Nouvelle-Écosse	15,0 %				15,0 %
Nouveau-Brunswick	15,0 %				15,0 %
Québec		5,0 %		9,975 %	14,975 %
Ontario	13,0 %				13,0 %
Manitoba		5,0 %	8,0 %		13,0 %
Saskatchewan		5,0 %	5,0 %		10,0 %
Alberta		5,0 %			5,0 %
Colombie-Britannique		5,0 %	7,0 %		12,0 %

La comparaison des taux de taxes à la consommation des provinces canadiennes permet d'observer qu'il y a une différence significative entre le taux le plus élevé et le plus bas. En effet, alors que le taux de taxes à la consommation observé au Québec et dans les quatre provinces maritimes est de 15 %, il n'est que de 5 % en Alberta. Cet écart s'explique par le fait que l'Alberta n'applique pas de taxe à la consommation provinciale.

À juste titre, l'environnement est récemment devenu un réel enjeu de société. L'écofiscalité, ou fiscalité liée à l'environnement, désigne « tout prélèvement obligatoire de l'État, effectué sans contrepartie et calculé sur des assiettes considérées comme présentant un intérêt particulier du point de vue de l'environnement »⁷.

En 2014, les recettes fiscales liées à l'environnement représentaient en moyenne 5,2 % des recettes totales dans les pays membres de l'OCDE. Le Canada et les États-Unis font partie des pays pour lesquels les recettes environnementales sont les plus faibles en proportion du total des recettes fiscales, soit entre 2,8 % et 3,7 %. Malheureusement, nous n'avons pas de données équivalentes pour le Québec.

Graphique 15 : **Part des recettes de la fiscalité liée à l'environnement dans les recettes fiscales totales – 2014, sauf indication contraire (en pourcentage)**



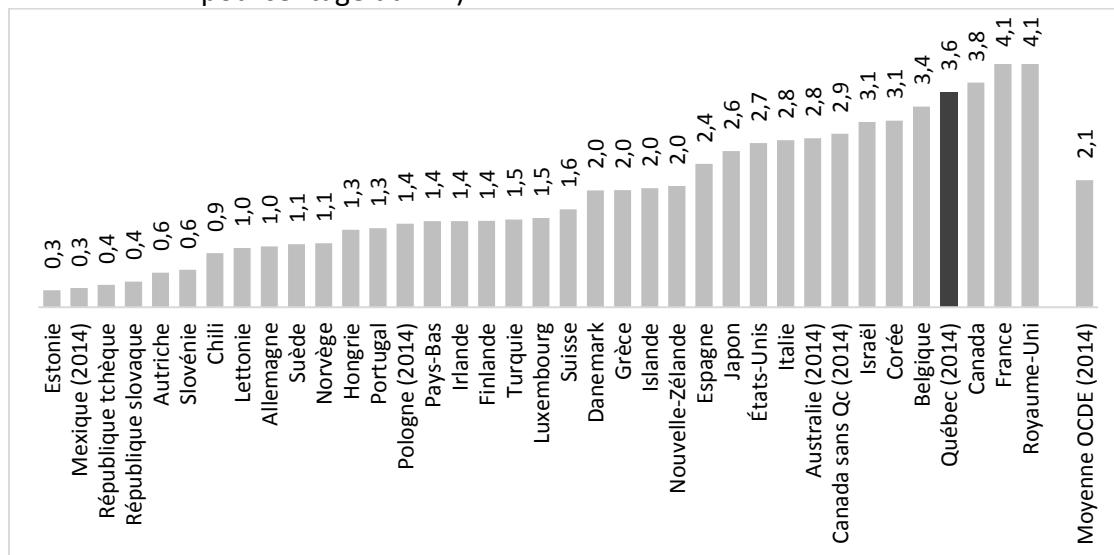
Source : OCDE (2016).

Note : La donnée *OCDE-Total* représente le total des recettes de la fiscalité liée à l'environnement des pays membres de l'OCDE sur le total des recettes fiscales de ces mêmes pays.

⁷ OCDE (2011), *La fiscalité, l'innovation et l'environnement*, p. 37.

2.4 Impôts sur le patrimoine

Graphique 16 : Poids des impôts sur le patrimoine – 2015, sauf indication contraire (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

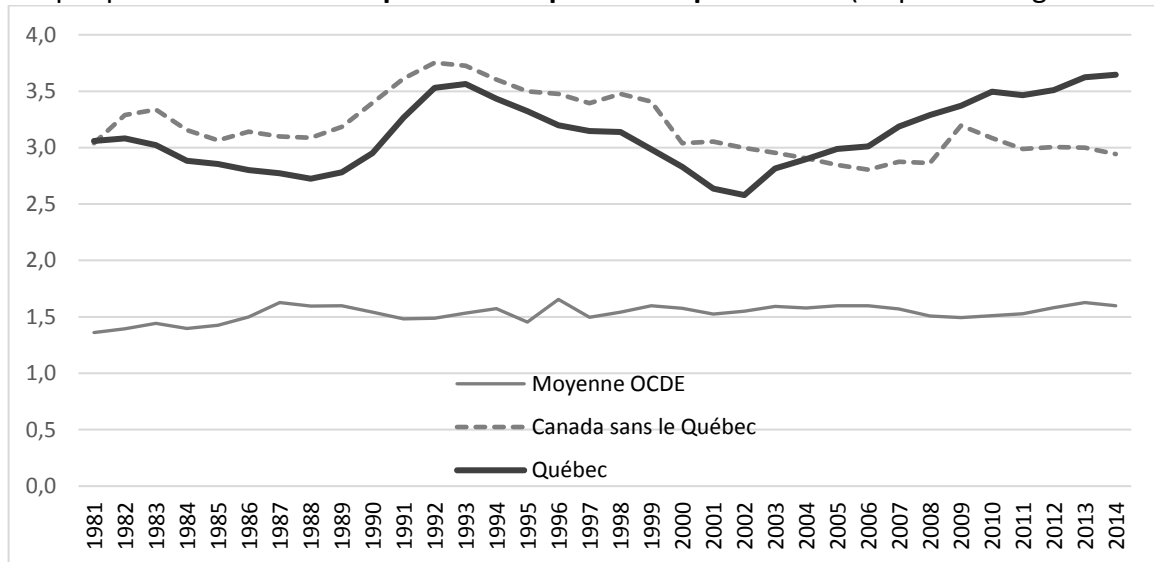
Du côté des impôts sur le patrimoine (excluant les taxes sur le capital⁸), le poids au Québec et au Canada atteignait respectivement 3,6 % et 3,8 % du PIB, les plaçant ainsi respectivement au 4^e et 3^e rang en regard du classement de l'OCDE. Le poids de ce mode d'imposition est donc beaucoup plus élevé au Canada et au Québec que dans la moyenne de l'OCDE.

Malgré l'absence d'impôt sur les successions et d'impôt sur la fortune, le Québec s'insère dans les pays anglo-saxons en matière d'imposition du patrimoine. Comme eux, le Québec a tendance à utiliser davantage l'impôt foncier que les autres taxes sur la richesse et à prélever l'impôt foncier à une échelle plus locale⁹. Contrairement à une perception répandue pouvant laisser croire que les pays scandinaves imposent davantage le patrimoine que le Québec, les impôts sur le patrimoine en proportion du PIB sont de moindre importance dans les pays scandinaves qu'au Québec. Le Danemark, la Finlande, la Suède et la Norvège ont même un poids des impôts sur le patrimoine inférieur à la moyenne de l'OCDE.

⁸ Les taxes sur le capital sont incluses dans les impôts touchant les sociétés.

⁹ Sonja, E. Pippin, Mehmet S. Tosun, Charles A. Carlsaw et Richard M. Mason (2010), « Property tax and other wealth taxes internationally: Evidence from OECD countries », in Toby Stock (ed.) *Advances in Taxation* (Advances in Taxation, Vol.19) Emerald Group Publishing Limited, pp.145 - 169.

Graphique 17 : **Évolution du poids des impôts sur le patrimoine (en pourcentage du PIB)**

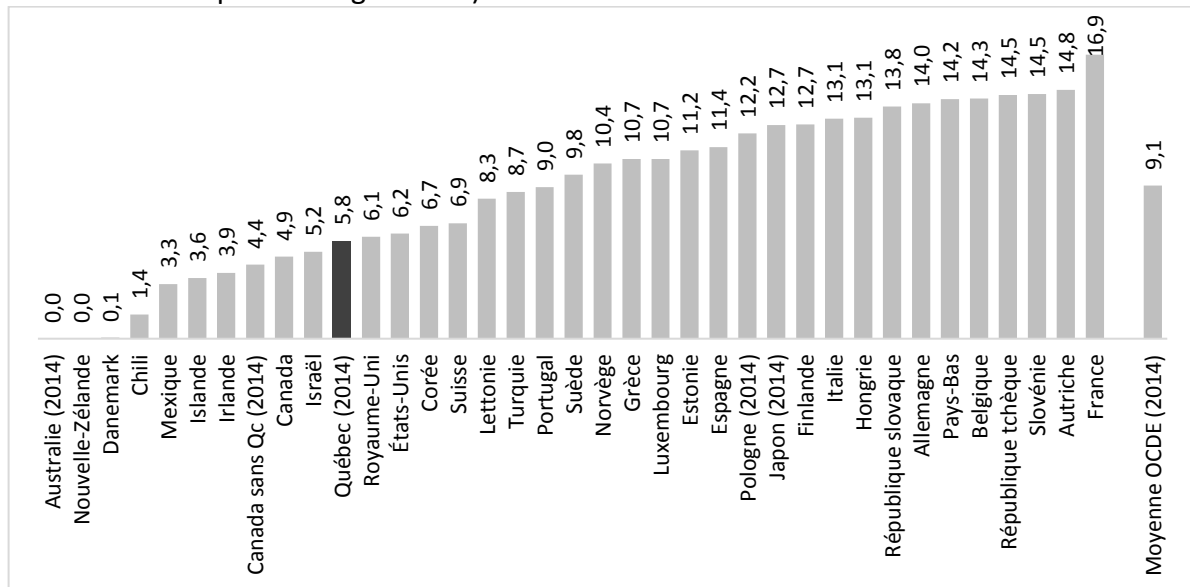


Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

Les impôts sur le patrimoine en proportion du PIB sont restés stables pour la période de 1981 à 2014 pour la moyenne des pays membres de l'OCDE. Cette relative stabilité s'observe également pour le Canada sans le Québec depuis le début des années 2000. Par contre, le poids des impôts sur le patrimoine au Québec a crû d'un point de pourcentage entre 2002 et 2014. Par ailleurs, tout au long de cette période, les impôts sur le patrimoine en proportion du PIB ont occupé une place plus importante ici que dans la moyenne de l'OCDE, notamment en raison d'impôts fonciers plus importants.

2.5 Cotisations sociales

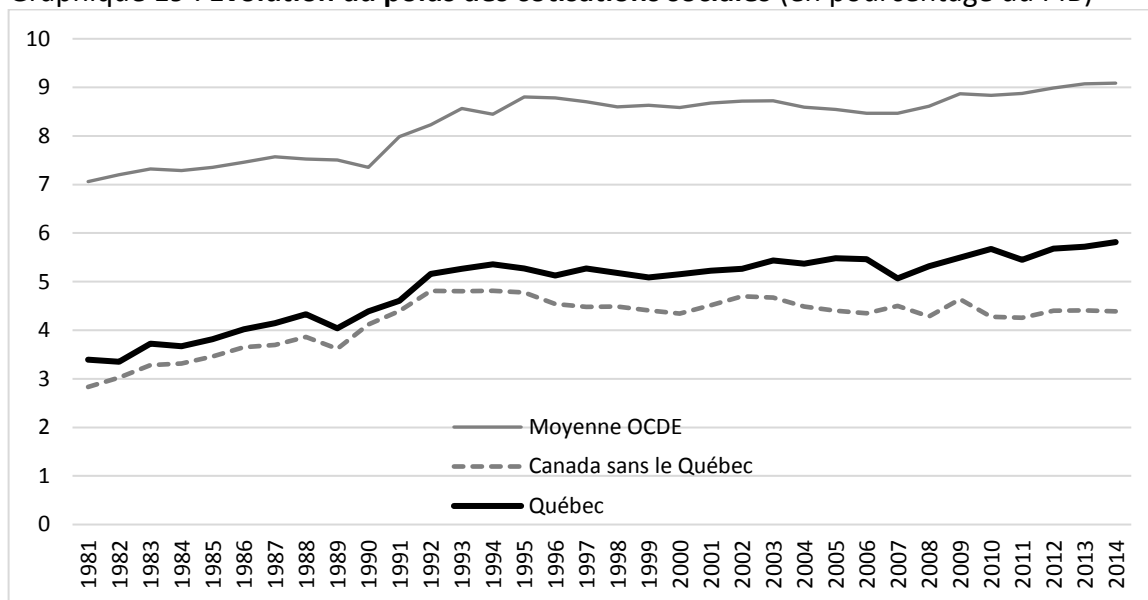
Graphique 18 : **Poids des cotisations sociales – 2015, sauf indication contraire** (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

Parmi les pays membres de l'OCDE, les cotisations sociales en proportion du PIB passent de néant en Australie et en Nouvelle-Zélande à 16,9 % en France. Les cotisations sociales québécoises aux régimes d'assurance tels que l'Assurance-emploi, le Régime de rentes du Québec et le Régime québécois d'assurance parentale correspondent à 5,8 % du PIB, surpassant le Canada sans le Québec qui est à 4,4 %. Le Québec se trouve toutefois nettement sous la moyenne de l'OCDE qui est de 9,1 %.

Graphique 19 : Évolution du poids des cotisations sociales (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE (2016); ISQ (2016).

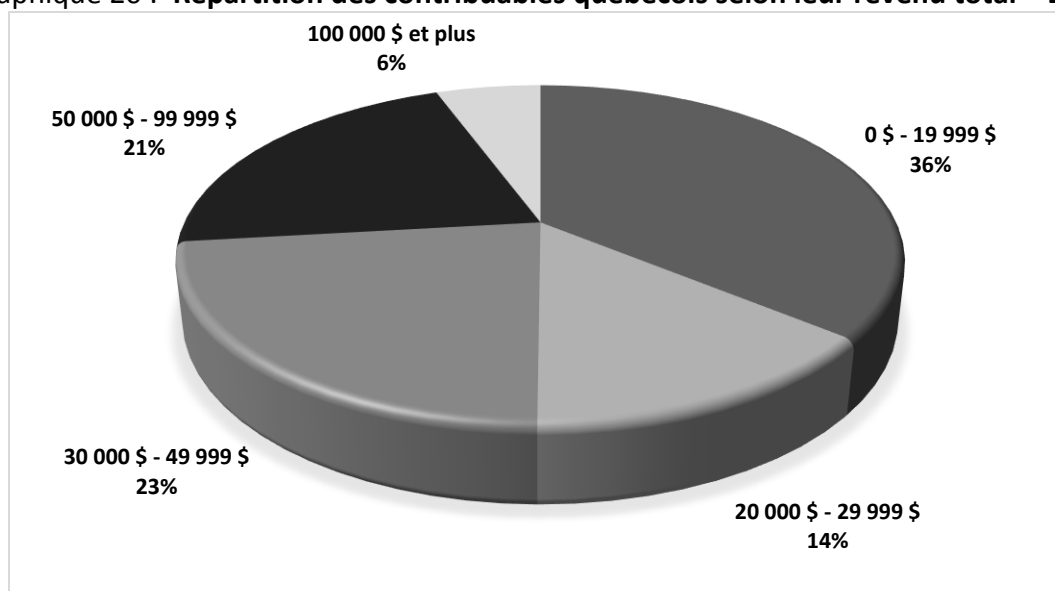
La progression du poids des cotisations sociales en proportion du PIB a été constante entre 1981 et 2014, tant au Québec que pour la moyenne des pays membres de l'OCDE. Elle a toutefois été plus marquée au Québec, passant de 3,4 % en 1981 à 5,8 % en 2014. En conséquence, l'écart avec la moyenne de l'OCDE s'amenuise, passant de 4 à 3,3 points de pourcentage entre 1981 et 2014. Par ailleurs, l'écart avec le reste du Canada s'accroît au cours de la dernière décennie, soit depuis la mise en place du Régime québécois d'assurance parentale et l'augmentation du taux de cotisations au Régime de rentes du Québec pendant que le taux du Régime de pensions du Canada restait stable dans les autres provinces.

SECTION 3 : CONTRIBUABLES QUÉBÉCOIS

Les contestations populaires désirant une meilleure redistribution de la richesse et davantage d'équité fiscale trouvent souvent écho au Québec. Dans ce contexte, une brève analyse de la situation des contribuables mérite notre attention. Il convient de signaler ici que les données proviennent des statistiques fiscales des particuliers provenant de l'impôt sur le revenu, lesquelles s'appuient sur les déclarations produites à l'impôt sur le revenu au Québec seulement (sans inclure les données des déclarations fédérales produites par les contribuables québécois). Il ne s'agit pas d'une analyse de la situation des ménages québécois. Il s'agit d'abord et avant tout d'une question de revenu individuel. Or, un contribuable à faible revenu peut vivre avec un conjoint ayant des revenus plus élevés.

3.1 Profil des contribuables québécois

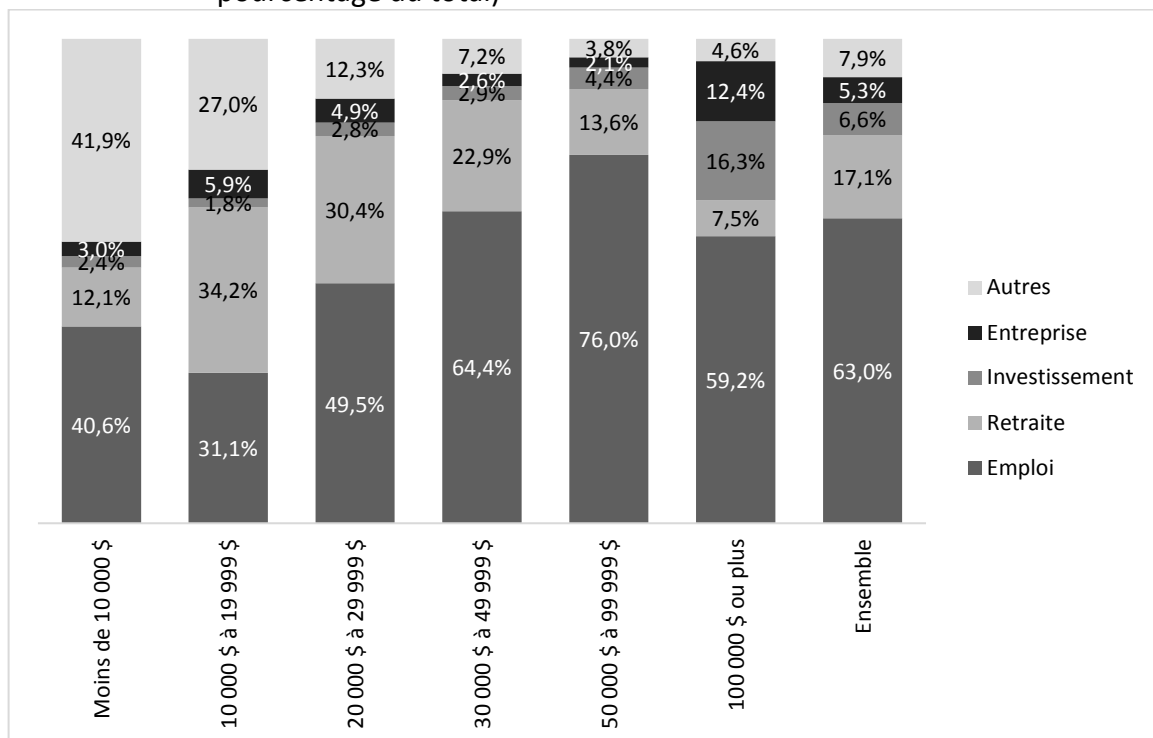
Graphique 20 : Répartition des contribuables québécois selon leur revenu total – 2013



Source : Ministère des Finances et Revenu Québec (2016), *Statistiques fiscales des particuliers. Année d'imposition 2013*.

Plus d'un tiers des Québécois produisant une déclaration de revenus touchent un revenu total inférieur à 20 000 \$. Si l'on ajoute que 37 % (14 % + 23 %) des contribuables déclarent entre 20 000 \$ et 49 999 \$, on atteint près de 75 % des contribuables déclarant un revenu sous la barre des 50 000 \$. À l'autre bout du spectre, 6 % des contribuables ont déclaré un revenu supérieur à 100 000 \$.

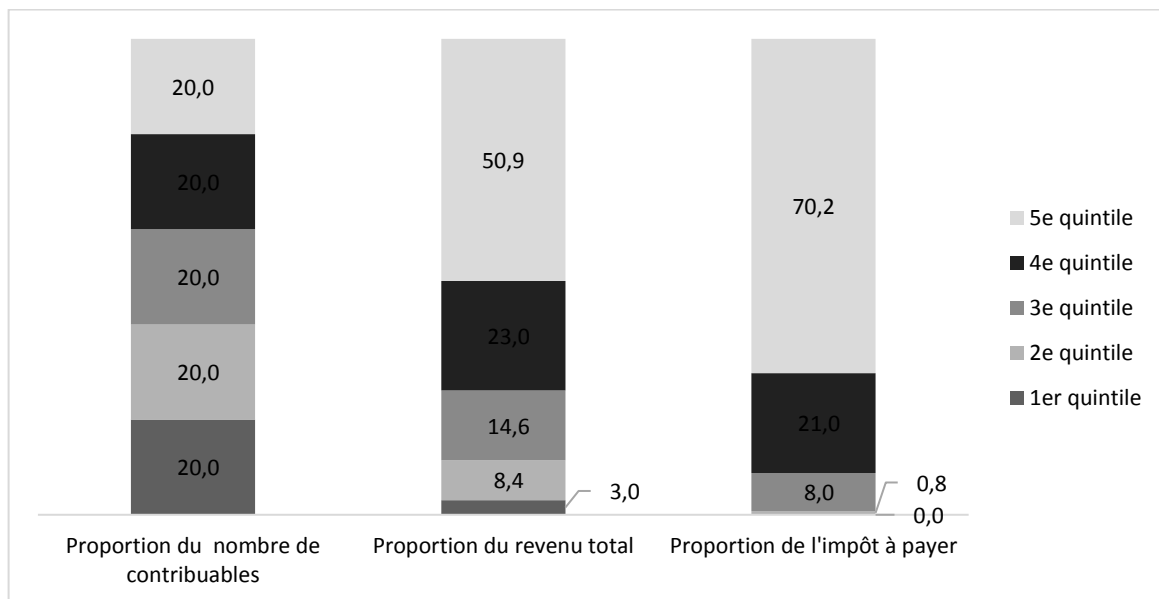
Graphique 21 : **Composition du revenu total par groupe de revenus, Québec – 2013** (en pourcentage du total)



Source : Ministère des Finances et Revenu Québec (2016).

Le revenu total de l'ensemble des contribuables ayant rempli une déclaration de revenus en 2013 était majoritairement composé de revenus d'emploi. Par contre, selon la catégorie de revenus, la composition évolue. Si les revenus d'emploi représentent plus des trois quarts des revenus pour ceux ayant un revenu total entre 50 000 \$ et 99 999 \$, cette proportion diminue pour d'autres catégories de revenus et d'autres types de revenus prennent de l'importance. Par exemple, les revenus de retraite et les autres revenus (dont les prestations gouvernementales) constituent une proportion relativement élevée du total pour les plus bas revenus. Aussi, l'importance des revenus d'entreprise et d'investissement apparaît plus élevée pour le groupe des 100 000 \$ ou plus que pour les autres groupes de contribuables répartis selon le revenu total.

Graphique 22 : Revenu total et impôt sur le revenu à payer, par quintile, Québec – 2013

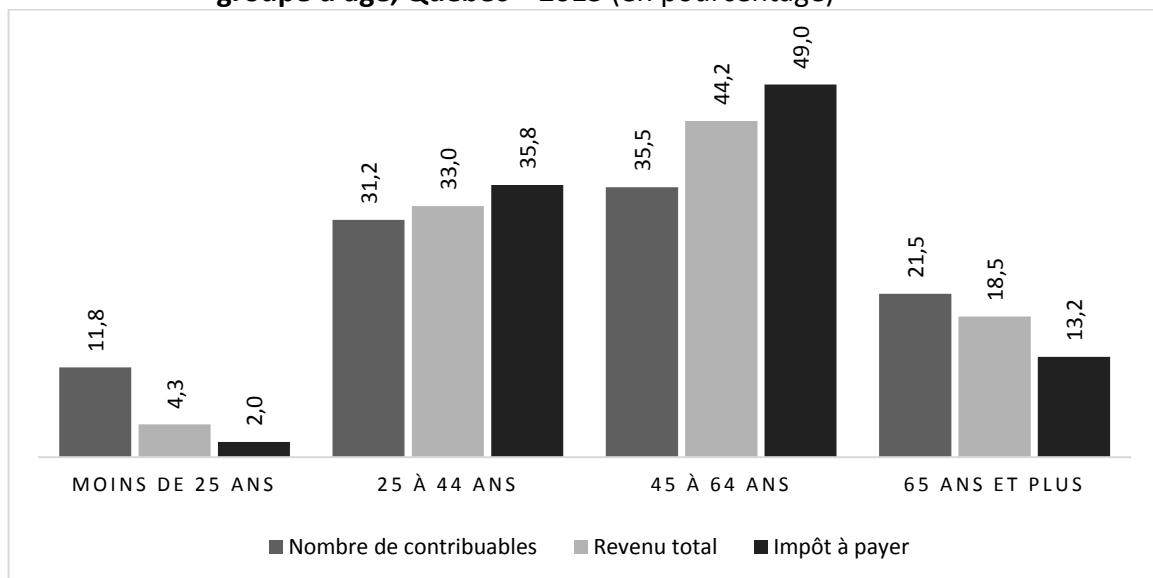


Note : Les tranches de revenu total par quintile en 2013 sont les suivantes : moins de 12 217 \$ pour le 1^{er} quintile, entre 12 217 \$ et 22 468 \$ pour le 2^e, entre 22 468 \$ et 37 880 \$ pour le 3^e, entre 37 880 \$ et 58 939 \$ pour le 4^e et 58 939 \$ et plus pour le quintile supérieur.

Source : Ministère des Finances et Revenu Québec (2016).

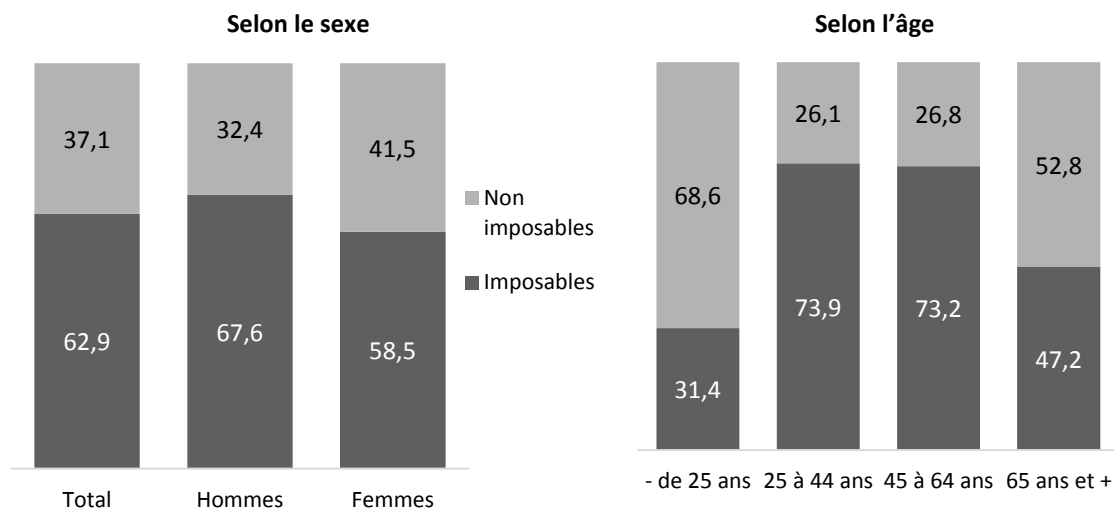
Le 20 % des contribuables ayant déclaré les revenus les plus élevés s’est partagé plus de la moitié des revenus totaux déclarés (50,9 %) et a payé 70,2 % du total de l’impôt sur le revenu versé par les contribuables au Gouvernement du Québec. Les contribuables du quatrième quintile (ou 2^e quintile de revenus les plus élevés) ont gagné des revenus totaux légèrement supérieurs à leur proportion des contribuables (23,0 %) et les impôts qu’ils ont payés ont été proportionnels à leurs poids (21,0 %). Quant aux 60 % des contribuables des trois quintiles représentant les contribuables ayant les revenus les plus faibles, ils ont, quant à eux, déclaré 26,1 % des revenus totaux et payé 8,8 % de l’impôt.

Graphique 23 : Répartition du revenu total et de l'impôt sur le revenu à payer par groupe d'âge, Québec – 2013 (en pourcentage)



Source : Ministère des Finances et Revenu Québec (2016).

Les contribuables ayant moins de 25 ans ont représenté 11,8 % des déclarations produites alors qu'ils ne touchaient que 4,3 % des revenus et qu'ils ne payaient que 2,0 % de l'impôt. À l'autre bout du spectre, les contribuables âgés de 65 ans et plus représentaient 21,5 % des déclarants alors qu'ils gagnaient 18,5 % des revenus et que leur part de l'impôt à payer n'était que de 13,2 %. Pour les groupes de 25 à 44 ans et de 45 à 64 ans, le poids de leurs revenus excédait le poids de leur nombre et le poids de leurs impôts excédait le poids de leurs revenus. Par exemple, près de la moitié de l'impôt sur le revenu québécois a été payé par les contribuables âgés de 45 à 64 ans alors qu'ils gagnaient 44,2 % du revenu total et représentaient 35,5 % des contribuables.

Graphique 24 : **Contribuables non imposables et imposables, Québec – 2013**

Source : Ministère des Finances et Revenu Québec (2016).

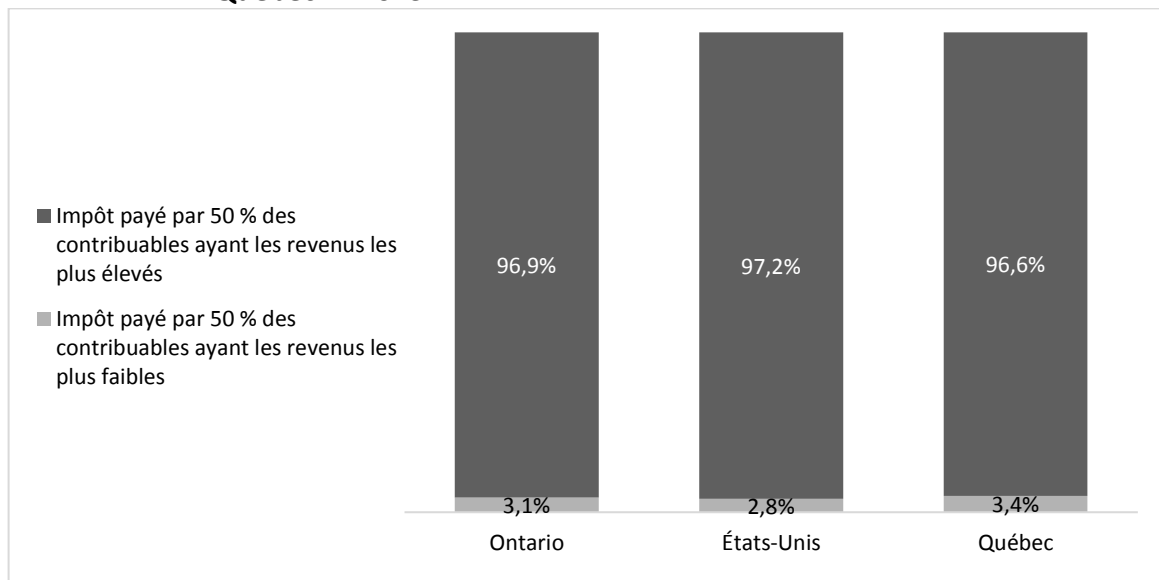
Les statistiques sur les contribuables imposables et non imposables doivent être analysées avec précaution. Parmi les 6,5 millions de déclarations produites en 2013, il y avait 2,4 millions de déclarations non imposables représentant 37,1 % des déclarations produites. Si les données sont analysées selon le sexe, il est possible de noter que 32,4 % des hommes produisant une déclaration étaient non imposables comparativement à 41,5 % des femmes.

Parmi les groupes pouvant faire partie de ces contribuables non imposables, il y a ceux qui restent au foyer et sont à la charge de leur conjoint(e). Il faut également ajouter les bénéficiaires de prestations de l'État. Toutefois, il y a aussi les étudiants travaillant à temps partiel ou encore l'été seulement. Dans ce dernier cas, même si les étudiants gagnent trop peu pour avoir de l'impôt à payer, à la fin de l'année, ils produisent néanmoins une déclaration afin de récupérer les retenues à la source dont ils ont fait l'objet. À ce titre, il est possible d'observer que plus de 68 % des contribuables de moins de 25 ans ne sont pas imposables. La répartition des contribuables par groupe d'âge montre une proportion de non imposables moins grande chez ceux qui ont entre 25 et 64 ans, donc dans la période de leur vie la plus active.

Par ailleurs, la structure même de l'impôt amène certains contribuables à faible revenu à produire une déclaration fiscale même s'ils savent qu'ils n'ont pas d'impôt sur le revenu à payer. Pourquoi? Simplement parce que la production d'une déclaration de revenus est une étape nécessaire pour bénéficier de différents programmes, comme le Soutien aux

enfants ou encore le crédit d'impôt pour solidarité. S'ils ne produisent pas de déclaration, ils perdront un important soutien financier de l'État.

Graphique 25 : **Concentration des impôts sur le revenu en Ontario, aux États-Unis et au Québec — 2013**¹⁰

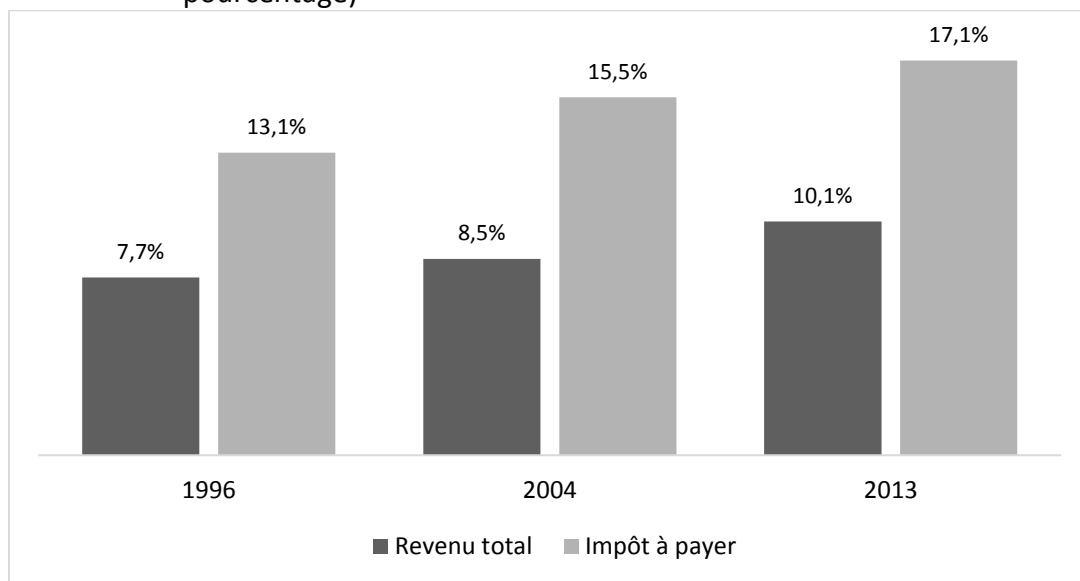


Sources : Agence du revenu du Canada, Statistiques sur le revenu. T1 Statistiques finales (édition de 2015) — données de 2013. En ligne : <http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/stts/t1fnl/2013/tbl2on-fra.pdf>; Tax Foundation, Summary of the Latest Federal Income Tax Data, 2015, Update. En ligne : <http://taxfoundation.org/article/summary-latest-federal-income-tax-data-2015-update>; Ministère des Finances et Revenu Québec (2016).

Lorsqu'on sépare la population en deux groupes et qu'on analyse la concentration des impôts sur le revenu payés par la moitié des contribuables ayant les revenus les plus faibles, il est possible d'observer que tant au Québec, en Ontario ou encore aux États-Unis, la proportion est très faible et tourne autour de 3 % du total de l'impôt payé. Dans un cas comme dans l'autre, c'est la moitié des contribuables gagnant les revenus les plus élevés qui paient la quasi-totalité de l'impôt sur le revenu.

¹⁰ Impôt sur le revenu provincial au Québec et en Ontario, impôt fédéral aux États-Unis.

Graphique 26 : **Part du revenu total et de l'impôt à payer par le groupe du 1 % des contribuables les plus riches, Québec – 1996, 2004 et 2013** (en pourcentage)



Source : Ministère des Finances et Revenu Québec (diverses années), *Statistiques fiscales des particuliers*.

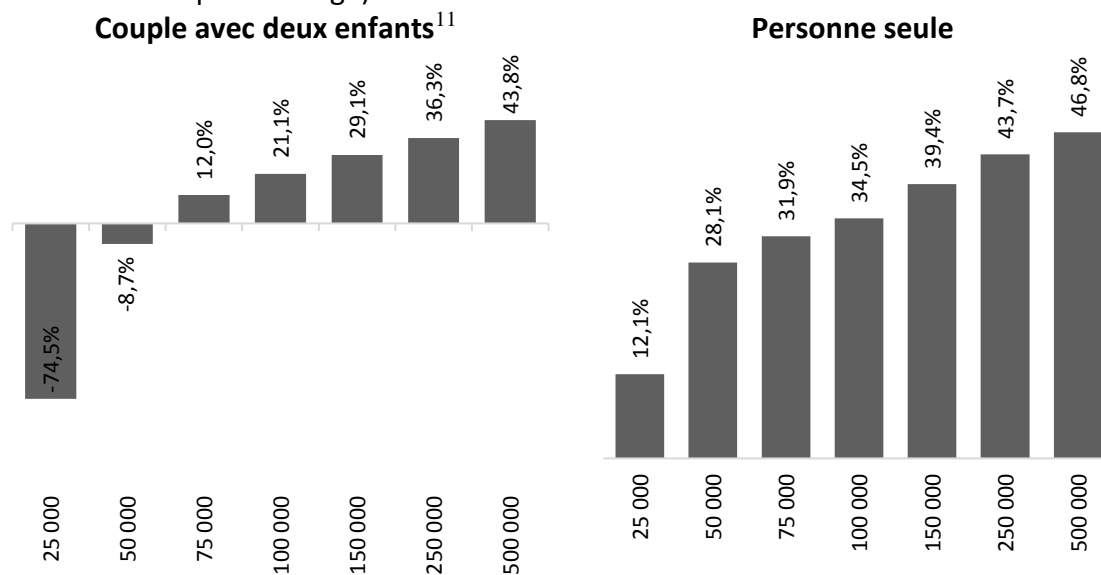
Le 1 % des contribuables les plus riches fait toujours couler beaucoup d'encre. En 1996, ces contribuables étaient ceux qui avaient un revenu total plus élevé que 125 000 \$, en 2004, c'était plus de 180 000 \$ et en 2013, c'était plus de 206 900 \$. Selon les statistiques fiscales, la proportion du revenu total détenue par ce groupe de contribuables croît dans le temps et aurait atteint 10 % en 2013. Le pourcentage du total de l'impôt du Québec à payer de ce groupe croît aussi dans le temps pour atteindre 17,1 % en 2013.

Les prochains graphiques sont construits à l'aide du taux de charge fiscale nette. La charge fiscale nette va au-delà des simples impôts sur le revenu en ajoutant les cotisations sociales payées et en soustrayant de ces charges les prestations reçues. Plus précisément, la charge fiscale nette additionne, pour un revenu de travail donné, les impôts sur le revenu fédéral et du Québec payés, les cotisations sociales payées (RRQ, RQAP et assurance-emploi) et soustrait de ce total les prestations québécoises et fédérales pour enfants reçues, la prime au travail et la prestation fédérale pour le revenu de travail reçues et, finalement, le crédit TPS et le crédit solidarité reçus.

3.2 Prise en compte de la capacité de payer

La progressivité de l'imposition et la réduction des prestations gouvernementales conduisent à une charge fiscale nette dont la proportion s'accroît au fur et à mesure que le revenu s'accroît. Dans le cas d'un couple avec deux enfants, la charge fiscale nette est négative dans les deux premiers niveaux de revenu familial, signifiant que les prestations reçues surpassent les impôts et cotisations sociales payés. Pour une famille à revenu élevé (500 000 \$), elle atteint 43,8 %. Dans le cas de la personne seule, le taux passe de 12,1 % à 25 000 \$ de revenus pour atteindre 46,8 % à 500 000 \$ de revenus.

Graphique 27 : **Charge fiscale nette selon le revenu de travail, Québec – 2016** (en pourcentage)



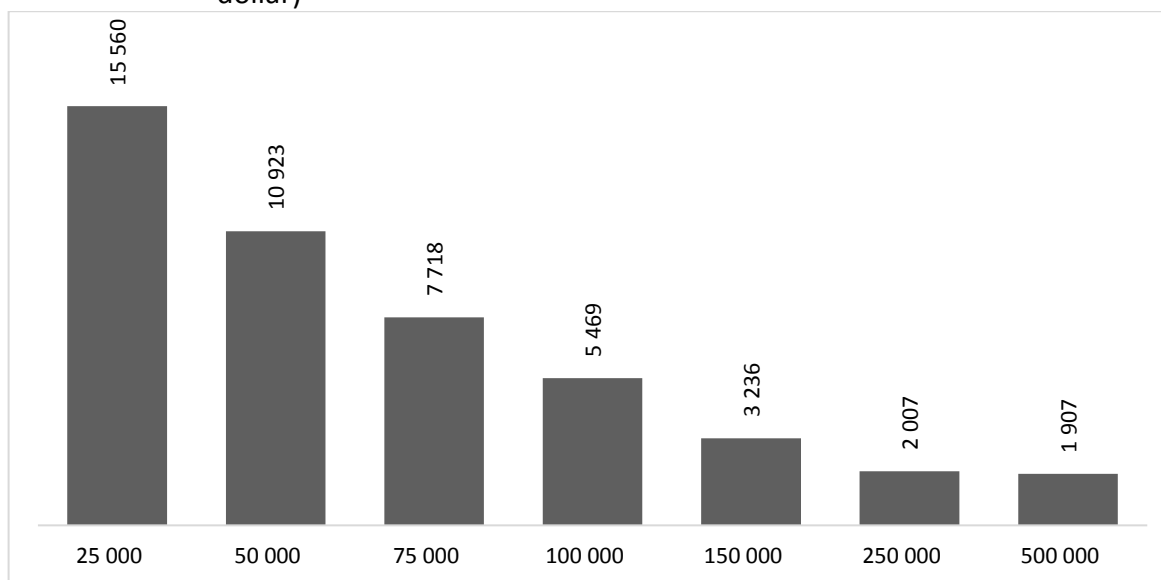
¹¹ La répartition du revenu entre les conjoints est de 60 % pour un et 40 % pour l'autre. Les enfants sont âgés de 5 ans et de 8 ans et aucuns frais de garde ne sont considérés.

3.3 Soutien financier pour les enfants

Le résultat de l'écart de revenu disponible d'une famille avec enfants avec celui d'une famille sans enfants constitue, au sens de la présente analyse, le soutien financier que l'État verse pour les enfants. Ainsi, pour chacun des niveaux de revenus, la comparaison du revenu disponible des couples sans enfants et avec enfants, à un même niveau de revenu, sert à déterminer le soutien financier pour les enfants des familles biparentales.

En 2016, le soutien financier¹² en lien avec les enfants atteint près de 15 560 \$ dans le cas des couples avec des revenus modestes de 25 000 \$. Il diminue progressivement au fur et à mesure que le revenu familial s'accroît. À 50 000 \$ de revenu familial, le soutien tourne autour de 10 923 \$. Il se stabilise autour de 2 000 \$ lorsque le revenu familial excède 250 000 \$.

Graphique 28 : **Cumul des mesures de soutien financier aux familles pour un couple avec deux enfants, selon le revenu de travail¹³, Québec – 2016 (en dollar)**



Source : Calcul des auteurs.

¹² Les mesures fédérales pour enfants sont constituées de la prestation fiscale canadienne pour enfants incluant le supplément ainsi que de la prestation universelle pour la garde d'enfants imposables de janvier à juin, et de la nouvelle allocation canadienne pour enfants de juillet à décembre.

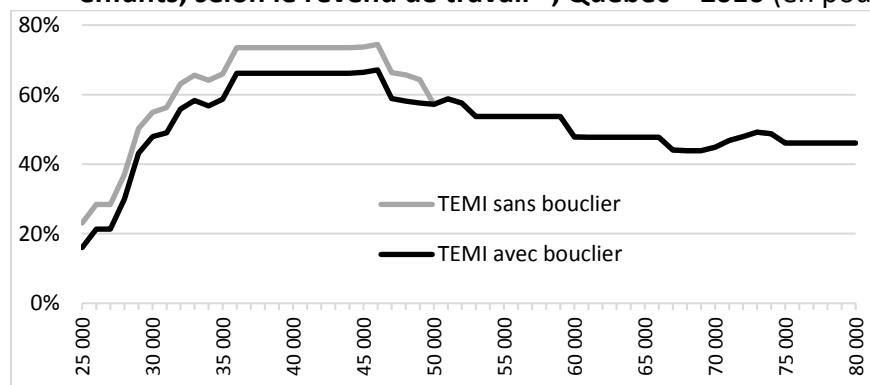
¹³ La répartition du revenu entre les conjoints est de 60 % pour un et 40 % pour l'autre. Les enfants sont âgés de 5 ans et de 8 ans et aucuns frais de garde ne sont considérés.

3.4 Taxation implicite

En lien avec la charge fiscale nette, il convient d'aborder la problématique des taux marginaux implicites qui apparaît dans certaines situations particulières. Il peut arriver qu'un accroissement minime du revenu entraîne une forte hausse marginale de la charge fiscale, même lorsque les revenus demeurent modestes. L'imposition marginale implicite résulte de la coexistence de la progressivité de l'impôt qui fait croître l'impôt à payer lorsque le revenu s'accroît et de certains transferts gouvernementaux, qui eux, diminuent lorsque le revenu s'accroît.

Pour le couple avec deux enfants, le taux implicite (TEMI sans bouclier) peut atteindre un sommet de 74,4 % à 46 000 \$ de revenu familial. Lorsque le revenu familial dépasse 60 000 \$, le taux effectif marginal d'imposition tourne autour de 50 %. Or, en 2016, le gouvernement a mis en place le bouclier fiscal. Il s'agit d'une mesure d'incitation au travail qui vise à permettre aux ménages d'accroître leur revenu disponible à la suite d'un effort additionnel de travail. Il protège les ménages contre une baisse de leurs transferts sociofiscaux liés à la prime au travail et au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants¹⁴. Dans le cas présenté ici, le couple de deux enfants ne paie aucuns frais de garde. Ainsi, le bouclier fiscal atténue uniquement la réduction de la prime au travail qu'impliquerait normalement une hausse de 1 000 \$ de revenu familial. L'effet du bouclier est ici de diminuer le TEMI d'un peu plus de sept points de pourcentage jusqu'à 50 000 \$ de revenus.

Graphique 29 : Taux effectif marginal d'imposition (TEMI), un couple avec deux enfants, selon le revenu de travail¹⁵, Québec – 2016 (en pourcentage)



Source : Calcul des auteurs.

¹⁴ Québec (2016) *Budget 2016-2017. Régime québécois de soutien du revenu. Mise à jour*, p. 34.

¹⁵ La répartition du revenu entre les conjoints est de 60 % pour un et 40 % pour l'autre. Les enfants sont âgés de 5 ans et de 8 ans et aucuns frais de garde ne sont considérés.

SECTION 4 : DÉPENSES FISCALES

Le gouvernement fédéral et du Québec recourent au concept de dépenses fiscales pour faire des interventions économiques ou sociales par l'intermédiaire de la fiscalité. La notion de dépenses fiscales renvoie à « des choix de politique par lesquels le gouvernement accepte de se priver d'une partie de ses revenus fiscaux pour atteindre ses objectifs¹⁶ ».

Ainsi donc, chaque fois qu'un gouvernement met en place des crédits d'impôt, des déductions ou autres exceptions par rapport au régime fiscal de base, il s'agit d'une dépense fiscale. Ces mesures privent le gouvernement de recettes fiscales. Qui plus est, ces dépenses fiscales apparaissent en diminution des recettes collectées par des impôts et taxes, elles ne figurent donc pas au sein des dépenses de programmes traditionnelles de l'État.

Tant pour le gouvernement fédéral que pour celui du Québec, les principales dépenses fiscales à l'égard des particuliers sont celles relatives à la retraite (RPA et RÉER). Le tableau 9 ne présente que le manque à gagner pour le Gouvernement du Québec.

Pour les particuliers, au seul titre des dépenses fiscales liées à la déduction, la non-imposition des rendements et l'imposition des prestations associées aux régimes de pension agréés, le manque à gagner est de 3,0 milliards \$. Pour le régime enregistré d'épargne retraite (RÉER), le manque à gagner est de 2,8 milliards \$. Vient ensuite le crédit de Soutien aux enfants au coût de 2,2 milliards et le crédit pour la solidarité dont le coût atteint près de 1,8 milliard \$.

Au niveau de l'impôt des sociétés, la dépense fiscale la plus importante est due à l'existence du taux réduit d'imposition pour les petites entreprises. Sa valeur est évaluée à 0,5 milliard \$.

En matière de taxes à la consommation, la détaxation des produits alimentaires de base représente la dépense fiscale la plus importante et son coût s'élève à 1,8 milliard \$.

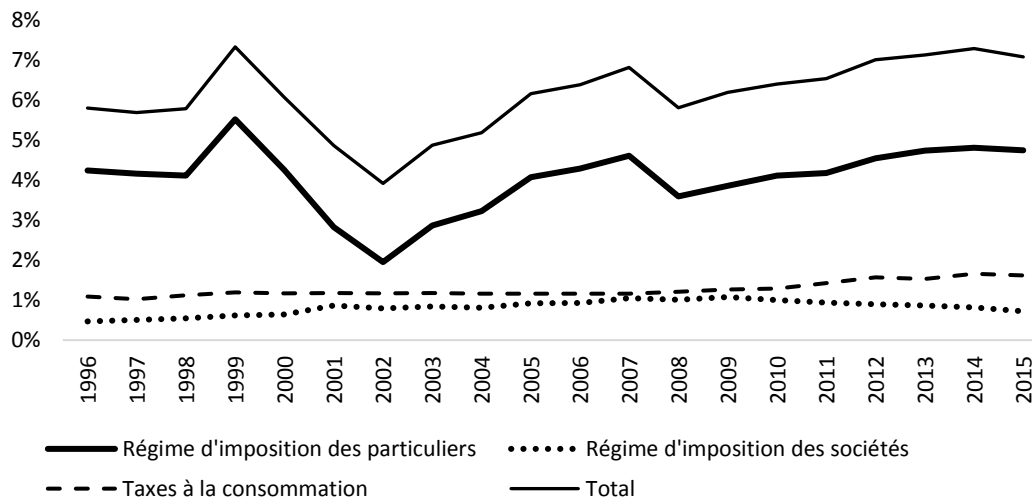
Au total, près de 27 milliards \$ sont consentis aux contribuables du Québec sous forme de dépenses fiscales.

¹⁶ Ministère des Finances du Québec (2016), *Dépenses fiscales – Édition 2015*, p. A.3.

Tableau 9 : Principales dépenses fiscales du gouvernement du Québec – 2015 (en millions de \$)

	2015
Régime d'imposition des particuliers	
Régime de pension agréé	3 002 \$
Régime enregistré d'épargne-retraite	2 772 \$
Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants	2 214 \$
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 844 \$
Non-imposition du gain en capital sur les résidences principales	1 407 \$
Inclusion partielle des gains en capital	798 \$
Déduction pour les travailleurs	716 \$
Crédit d'impôt pour frais médicaux	668 \$
Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	609 \$
Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés	396 \$
Crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail	302 \$
Crédit d'impôt pour dons	249 \$
Autres	3 083 \$
	18 060 \$
Régime d'imposition des sociétés	
Taux réduit d'imposition pour les petites entreprises	510 \$
Inclusion partielle des gains en capital	500 \$
Crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental	469 \$
Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques	277 \$
Crédit d'impôt pour la production de titres multimédias	144 \$
Crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	110 \$
Crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fab. et de transfo.	109 \$
Autres	619 \$
	2 738 \$
Taxes à la consommation	
Détaxation des produits alimentaires de base	1 827 \$
Exonération des loyers résidentiels	789 \$
Exemption à l'égard de l'assurance individuelle de personnes	423 \$
Détaxation des médicaments sur ordonnance	412 \$
Remboursement accordé aux municipalités	376 \$
Exonération des services de santé	316 \$
Autres	2 025 \$
	6 168 \$
Total coût des dépenses fiscales	26 966 \$

Source : Ministère des Finances du Québec (2016), *Dépenses fiscales Édition 2015*.

Graphique 30 : **Évolution des dépenses fiscales du Gouvernement du Québec** (en pourcentage du PIB)

Source : Ministère des Finances du Québec (diverses années), *Dépenses fiscales*.

En pourcentage du PIB, les dépenses fiscales totales sont passées de 5,8 % en 1996 à 7,1 % en 2015, avec un creux de 3,9 % en 2002.

Le poids des dépenses fiscales liées au régime d'imposition des particuliers a suivi la même évolution. L'importante décroissance entre 2000 et 2002 s'explique par la chute marquée des rendements boursiers qui a réduit la valeur de la non-imposition des revenus de placements dans les RÉER et les régimes de pension agréés. La situation se rétablit lentement à partir de 2003. Puis la hausse en 2005 s'explique notamment par la mise en place du Soutien aux enfants, de la Prime au travail et de la simplification du régime fiscal¹⁷. L'autre baisse significative en 2008 s'explique aussi par une diminution du coût de certaines dépenses fiscales relatives aux régimes de retraite et aux placements due aux effets de la crise financière. Une autre partie de l'explication est la réduction générale d'impôt annoncée dans le budget 2007-2008 qui a entraîné une baisse du coût fiscal d'un grand nombre de déductions et de crédits d'impôt non remboursables¹⁸.

De leur côté, les dépenses fiscales liées au régime d'imposition des sociétés et aux taxes à la consommation montrent des poids beaucoup moins élevés et ont connu une évolution plus stable entre 1996 et 2015, avec toutefois une légère tendance à la hausse, mais qui semble vouloir disparaître dans les cas des sociétés.

¹⁷ Ministère des Finances du Québec (2005), *Dépenses fiscales Édition 2005*, p. v.

¹⁸ Ministère des Finances du Québec (2013), *Dépenses fiscales Édition 2012*, p. x.

REMARQUES FINALES

Le *Bilan de la fiscalité 2017* présente une série d'indicateurs importants et souvent utilisés touchant la fiscalité. Il en résulte un portrait de la situation de la fiscalité québécoise regroupant les données les plus récentes. Sans avoir la prétention de faire le tour de la question, ce portrait permet de regrouper les principaux indicateurs au sein d'un même document.

Dans les deux premières sections de ce bilan de la fiscalité du Québec, les comparaisons avec l'OCDE ont notamment fait ressortir les éléments suivants :

- Le taux de pression fiscale du Québec a, selon les données disponibles, toujours été plus élevé que pour la moyenne des pays de l'OCDE;
- Il se rapproche davantage des taux observés dans les pays européens que de ceux des voisins nord-américains, incluant ceux du Canada sans le Québec;
- La manière de prélever les recettes fiscales au Québec diffère de ce qui se fait en moyenne dans les pays de l'OCDE et ces différences se sont en général accentuées dans le temps;
- Au Québec, on note une importance plus grande de l'utilisation des impôts sur le revenu des particuliers, des impôts touchant les sociétés et des impôts sur le patrimoine;
- Par contre, pour les taxes à la consommation et les cotisations sociales, leurs poids en proportion du PIB sont moins élevés que pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Une illustration du profil des Québécois a notamment fait ressortir que :

- En 2013, plus de 75 % des contribuables déclaraient un revenu total sous la barre des 50 000 \$;
- Si globalement, les revenus d'emploi représentent la plus grande part des revenus totaux, la composition du revenu total change selon le niveau de revenus;
- Plus de 70 % des impôts sur le revenu au Québec sont payés par 20 % des contribuables les plus riches, qui obtiennent plus de la moitié des revenus totaux.

À partir du calcul de la charge fiscale nette, il est possible de constater que :

- Le Québec offre un système d'imposition et de prestation progressif qui tient donc compte de la capacité de payer;
- Il existe un soutien pour les familles avec enfants qui diminue toutefois avec la hausse des revenus;
- Il existe encore des zones de revenus où le taux marginal implicite de taxation est extrêmement élevé, notamment pour les familles avec enfants.

Finalement, la dernière section sur les dépenses fiscales a montré :

- Que ces dernières ont un poids global dans l'économie qui a connu une tendance à la hausse depuis le milieu des années 1990, malgré des soubresauts certaines années;
- Que les 2/3 des dépenses fiscales sont liées au système d'imposition des particuliers (67 % en 2015).